Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Bibliothèque nationale de France (BnF)

054

30 CENTIMES LA LIVRAISON.

2652

OEUVRES CHOISIES DE VOLNEY.

Ornées du Portrait de l'Auteur et de Figures.

LES RUINES,

LA LOI NATURELLE,

L'HISTOIRE DE SAMUEL.

PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

1ère Livraison.

Paris.

CHEZ LES ÉDITEURS, RUE DE LA HARPE, 26;

Postel, rue du Roule, 4.
Deschamps, passage Vivienne, 5.
L. Gaultier, boul. Bonne-Nouvelle, 35.
Foullon, passage du commerce.
Ferrier, passage Bourg-l'Abbé,
Galerie de l'Odéon, dans les Dépôts.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

1836.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'Ouvrage formera seize ou dix-sept livraisons in-8° de deux feuilles chacune, avec couverture.

Il sera imprimé sur papier des Vosges satiné.

A partir du 26 mars 1836 il paraîtra deux livraisons par semaine.

Prix de la livraison. . . . . 30 cent.

Sous Presse.

AUX MÊMES CONDITIONS QUE LES OEUVRES CHOISIES DE VOLNEY.

ABRÉGÉ.

DE

L'ORIGINE DE TOUS LES CULTES.

Cet Ouvrage formera 15 ou 16 livraisons, avec grav.

30 CENTIMES LA LIVRAISON.

OEUVRES CHOISIES DE VOLNEY.

Ornées du Portrait de l'Auteur et de Figures.

LES RUINES,

LA LOI NATURELLE,

L'HISTOIRE DE SAMUEL.

PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

16e Livraison.

Paris.

CHEZ LES ÉDITEURS, RUE DE LA HARPE, 26;

Postel, rue du Roule, 4.
Deschamps, passage Vivienne, 5.
Le Gaultier, boul. Bonne-Nouvelle, 35.
Foulon, passage du Commerce.
Ferrier, passage Bourg-l'Abbé.
Galerie de l'Odéon, dans les Dépôts.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

1836.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'Ouvrage formera seize ou dix-sept livraisons in-8° de deux feuilles chacune, avec couverture.

Il sera imprimé sur papier des Vosges satiné.

A partir du 26 mars 1836 il paraîtra deux livraisons par semaine.

Prix de la livraison. . . . . 50 cent.

30 CENTIMES LA LIVRAISON.

OEUVRES CHOISIES DE VOLNEY.

Ornées du Portrait de l'Auteur et de Figures.

LES RUINES,

LA LOI NATURELLE,

L'HISTOIRE DE SAMUEL.

PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

Livraison.

Paris.

CHEZ LES ÉDITEURS, RUE DE LA HARPE, 26;

Postel, rue du Roule, 4.
Deschamps, passage Vivienne, 5.
Le Gaultier, boul. Bonne-Nouvelle, 35.
Foulon, passage du Commerce.
Ferrier, passage Bourg-l'Abbé.
Galerie de l'Odéon, dans les Dépôts.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

1836.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'Ouvrage formera seize ou dix sept livraisons in-8° de deux feuilles chacune, avec couverture.

Il sera imprimé sur papier des Vosges satiné.

A partir du 26 mars 1836 il paraîtra deux livraisons par semaine.

Prix de la livraison. . . . . 30 cent.

ŒUVRES CHOISIES

DE

VOLNEY,

PRÉCÉDÉES D'UNE

NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

Nouvelle Edition.

ORNÉE DE FIGURES.

Les Ruines. — La Loi Naturelle. — L'Histoire de Samuel.

PARIS,

LEBIGRE FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE LA HARPE, 26.

1836.

Sous Presse,

A 30 CENTIMES LA LIVRAISON :

ABRÉGÉ

DE

L'ORIGINE DE TOUS LES CULTES,

Par Dupuis.

L'Ouvrage formera 17 Livraisons, de 2 feuilles chacune, papier et caractères semblables aux ŒUVRES CHOISIES DE VOLNEY.

A dater du 25 mai, il paraîtra 2 Livraisons par semaine.

IMPRIMERIE DE BEAULÉ ET JUBIN.

ŒUVRES CHOISIES

DE

VOLNEY.

C. F. VOLNEY

Pair de France.

B.R

ŒUVRES CHOISIES

DE

VOLNEY,

PRÉCÉDÉES D'UNE

NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

Nouvelle Edition

ORNÉE DE FIGURES.

Les Ruines. — La Loi Naturelle. — L'Histoire de Samuel.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE
I

PARIS,

LEBIGRE FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE LA HARPE, 26.

1836.

IMPRIMERIE DE BEAULÉ ET JUBIN,

Rue du Monceau Saint-Gervais, 8.

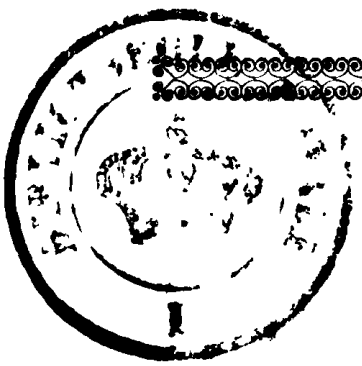

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

C.-F. VOLNEY.

Le sage ramène tout au tribunal de la raison, jusqu'à la raison elle-même.

KANT.

On a cherché à établir comme un axiome que la vie d'un homme de lettres était tout entière dans ses écrits.

Il me semble au contraire que la biographie des écrivains doit être l'histoire raisonnée de leurs diverses sensations et de la contradiction de leur conduite avec leurs principes avoués. Si l'on excepte les Éloges des savans par Fontenelle, d'Alembert et Cuvier, presque toutes les notices de ce genre sont moins une analyse du génie et du caractère des hommes célèbres, qu'une liste exacte de leurs ouvrages; cependant, par l'influence même que ces productions ont eue sur leur siècle,

les détails sur la vie privée de leurs auteurs rentrent dans le domaine de l'histoire ; et l'histoire doit être moins la connaissance des faits, qu'une étude approfondie du cœur de l'homme. Les actions des héros qu'on se plaît à mettre sous nos yeux ne sont-elles pas moins propres à atteindre ce but, que l'exemple des vices et des vertus dans les hommes qui ont prétendu enseigner la sagesse? Dans les premiers, une action d'éclat n'est souvent que l'élan d'un esprit exalté, que l'exécution rapide d'un dessein extraordinaire et spontané ; dans les seconds, tout est le fruit d'une méditation soutenue : la vertu marque le but, la persévérance y conduit.

Pourquoi donc s'être plutôt attaché à nous conserver le souvenir de toutes les sanglantes catastrophes qu'à nous présenter une analyse sévère des mœurs et des sentiments des hommes remarquables? C'est que l'homme aime les images fortes et animées ; c'est qu'on peut l'émouvoir plus par la profonde terreur des tableaux sanglants de l'histoire, que par les douces images des vertus privées.

L'étude de la vie des savants est digne de toute notre attention. Il est à la fois curieux et instructif d'examiner comment ont supporté les malheurs de la vie ceux qui ont enseigné les préceptes d'une philosophie impassible. Leur histoire est un tissu de contradictions singulières. Le citoyen de Ge-

nève, qui consacre ses veilles au bonheur des enfants, abandonne froidement les siens; ennemi déclaré des préjugés, il n'ose les braver; ce *cœur sensible* est sourd au cri de la nature, et cet *esprit fort* est sans cesse tourmenté par les fantômes bizarres de son imagination fiévreuse. Le plus grand génie de son siècle, Voltaire, qui porte des coups si audacieux au despotisme, sollicite et reçoit la clef de chambellan des mains de Frédéric: Newton, qui voue sa vie à la recherche de la vérité, commente l'Apocalypse. Le chancelier Bacon, le premier philosophe de l'Angleterre, fait un traité sur la justice, et la vend au plus offrant. On pourrait multiplier les citations; ce ne seraient que de nouvelles preuves de l'imperfection de la nature de l'homme.

Cependant il est des savants qui, joignant l'exemple au précepte, n'ont jamais dévié des principes qu'ils ont enseignés. L'auteur des *Ruines* est de ce nombre; il nous est doux d'avoir à tracer la vie du philosophe éclairé, du législateur sage, et surtout de l'homme austère dont toute l'ambition fut d'être utile, et qui ne voulut composer son bonheur que de l'idée d'avoir hâté celui des hommes (1).

---

(1) Quelques jours avant de mourir, M. de Volney avait commencé l'histoire de sa vie; tout ce qui est marqué par des guillemets, est copié sur des notes écrites au crayon, et qui furent trouvées parmi ses papiers.

« Les registres publics (1) constatent que M. de « Volney est né le 3 février 1757 à Craon, petite « ville du département de la Mayenne. Il reçut les « prénoms de *Constantin-François*. Son père dé- « clara dès ce moment qu'il ne lui laisserait point « porter son nom de famille (2), d'abord parce « que ce nom ridicule lui avait attiré mille désa- « grémens dans sa jeunesse, et qu'ensuite, il était « commun à dix mâles collatéraux dont il ne vou- « lait point qu'on le rendît solidaire sous ce rap- « port. Il l'appela *Boisgirais*, et c'est sous ce nom « que le jeune Constantin-François a été connu « dans les colléges.

« Son père, *Jacques-René Chassebœuf*, devenu « veuf deux années après la naissance de son fils, « le laissa aux mains d'une servante de campagne « et d'une vieille parente, pour se livrer avec plus « de liberté à la profession d'avocat au tribunal « de Craon, d'où sa réputation s'étendit dans toute « la province.

« Pendant ses absences très-fréquentes, l'en- « fant reçut les impressions de ses deux gouver- « nantes, dont l'une le gâtait, l'autre le grondait « sans cesse, et toutes deux farcissaient son esprit « de préjugés de toute espèce et surtout de la « terreur des revenants : l'enfant en resta frappé

(1) La Chambre des Pairs, l'Académie.

(2) Chassebœuf.

« au point qu'à l'âge de onze ans il n'osait rester « seul la nuit. Sa santé se montra dès-lors ce qu'elle « fut toujours, faible et délicate.

« Il n'avait encore que sept ans, lorsque son « père le mit à un petit collége tenu à Ancenis « par un prêtre bas-breton, qui passait pour faire « de bons latinistes. Jeté là, faible, sans appui, « privé tout à coup de beaucoup de soins, l'en- « fant devint chagrin et sauvage. On le châtia; il « devint plus farouche, ne travailla point, et resta « le dernier de sa classe. Six ou huit mois se pas- « sèrent ainsi; enfin un de ses maîtres en eut pitié, « le caressa, le consola; ce fut une métamorphose « en quinze jours : Boisgirais s'appliqua si bien, « qu'il se rapprocha bientôt des premières places, « qu'il ne quitta plus..... »

Le régime de ce collége était fort mauvais, et la santé des enfants y était à peine soignée; le directeur était un homme brutal, qui ne parlait qu'en grondant, et ne grondait qu'en frappant. Constantin souffrait d'autant plus, qu'il pouvait à peine se plaindre. Jamais son père ne venait le voir; jamais il n'avait paru avoir pour son fils cette sollicitude paternelle qui veille sur son enfant, lors même qu'elle est forcée de le confier à des soins étrangers. Doué d'une ame sensible et aimante, Constantin ne pouvait s'empêcher de remarquer que ses camarades n'avaient pas à déplorer la même indifférence de la part de leurs

parents. Les réflexions continuelles qu'il faisait à ce sujet, et les mauvais traitements qu'il éprouvait, le plongeaient dans une mélancolie qui devint habituelle, et qui contribua peut-être à diriger son esprit vers la méditation. Cependant son oncle maternel venait quelquefois le voir. Aussi affligé de l'abandon dans lequel on laissait cet enfant que surpris de sa résignation et de sa douceur, il détermina M. Chassebœuf à retirer son fils de ce collége pour le mettre à celui d'Angers.

Constantin avait alors douze ans; il sentait sa supériorité sur tous ceux de son âge; et, loin de s'en prévaloir et de se ralentir, il ne s'adonna au travail qu'avec plus d'ardeur. Il parcourut toutes ses classes d'une manière assez brillante pour qu'on en gardât long-temps le souvenir dans ce collége.

Au bout de cinq années, le jeune Constantin ayant fini ses études, brûlait du désir de se lancer dans le monde. Son père le fit revenir d'Angers; et, ses occupations ne lui permettant pas sans doute de s'occuper de son fils, il se hâta de le faire émanciper, de lui rendre compte du bien de sa mère et de l'abandonner à lui-même.

A peine âgé de dix-sept ans, Constantin se trouva donc maître absolu de ses actions et de onze cents livres de rente. Cette fortune n'était pas suffisante: il fallait prendre une profession; mais, naturellement réfléchi, et voulant tout voir

par lui-même avant de se fixer, Constantin se rendit à Paris.

Ce fut un théâtre séduisant et nouveau pour le jeune homme, que cette ville immense où il se trouvait pour la première fois; mais au lieu de se laisser entraîner par le tourbillon, Constantin s'adonnait à l'étude : il passait presque tout son temps dans les bibliothèques publiques; il lisait avec avidité tous les auteurs anciens, il se livrait surtout à une étude approfondie de l'histoire et de la philosophie.

Cependant son père le pressait de prendre une profession, et paraissait désirer qu'il se fît avocat; mais Constantin avait un éloignement marqué pour le barreau, comme s'il avait pressenti que cette profession, quoique très-honorable, était au-dessous de son génie créateur. Il lui répugnait de se charger la mémoire de choses inutiles et qui ne lui paraissaient que des redites continuelles; l'étude des lois n'était en effet à cette époque qu'un immense dédale, qu'un mélange bizarre de lois féodales, de coutumes et d'arrêts rendus par les parlements. La médecine, plus positive, et qui tend par une suite d'expériences au bonheur de l'homme, convint davantage à son esprit observateur. Il se plaisait à interroger la nature, à tâcher de pénétrer la profondeur de ses secrets, et de découvrir quelques rapports entre le moral et le physique de l'homme. Mais ce n'était pas

vers ce seul but que se dirigeaient ses études; il continuait toujours ses recherches savantes, ses lectures instructives; et passant ainsi dans le travail un temps que tous les jeunes gens de son âge perdaient dans les plaisirs, il acquit un fonds immense de connaissances en tout genre.

Il suivit ses cours pendant trois années; ce fut dans cet intervalle qu'il composa un Mémoire sur la Chronologie d'Hérodote, qu'il adressa à l'Académie. Le professeur Larcher, avec lequel Constantin se trouvait en opposition, censura ce petit ouvrage avec amertume; notre jeune savant soutint son opinion avec chaleur, et prouva dans la suite qu'il avait raison quant au fond de la question. Quelques fautes légères s'étaient, il est vrai, glissées dans son ouvrage; mais plus tard, instruit par de longues études, il eut le rare mérite de se redresser lui-même dans ses *Recherches nouvelles sur l'Histoire ancienne* : quoi qu'il en soit, ce Mémoire fit quelque sensation, et mit son auteur en rapport avec ce qu'il y avait alors de plus célèbre à Paris.

Le baron d'Holbach surtout le devina, le prit en amitié, et lui fit faire la connaissance de Franklin. Celui-ci le présenta à madame Helvétius, qui l'invitait souvent à sa maison de Passy, où se réunissaient alors nombre de gens de lettres et de savants distingués. Nul doute que la société de tous ces hommes célèbres, que Constantin fré-

quentait souvent, n'ait beaucoup contribué à développer les brillantes dispositions dont il était doué. Il se dégoûta de plus en plus de toute espèce de profession : il aspirait, presque à son insu, à quelque chose de plus élevé.

Jeune encore, il avait déjà vieilli dans la méditation, et son génie n'attendait que d'être livré à lui-même pour se développer et prendre un essor rapide. L'occasion ne tarda pas à se présenter; une modique succession lui échut (1) : il résolut d'en employer l'argent à entreprendre un long voyage. Comme tous les grands hommes, il dédaigna les routes frayées, et choisit la plus inconnue et la plus périlleuse : il projeta de parcourir l'Égypte et la Syrie.

De tous les pays c'étaient les moins connus; après d'immenses recherches et de graves réflexions, Constantin résolut d'entreprendre de parvenir à ce périlleux voyage; il quitta Paris, et se rendit chez son oncle.

Il ne se dissimulait ni les dangers ni les fatigues qui l'attendaient, mais aussi entrevoyait-il la gloire qu'il devait y acquérir. Il mesura d'abord l'étendue de la carrière, pour calculer, puis acquérir les forces qu'il lui fallait pour la parcourir.

Il s'exerçait à la course, entreprenait de faire à pied des voyages de plusieurs jours; il s'habituait

(1) A peu près 6,000 fr.

à rester des journées entières sans prendre de nourriture, à franchir de larges fossés, à escalader des murailles élevées, à régulariser son pas, afin de pouvoir mesurer exactement un espace par le temps qu'il mettrait à le parcourir. Tantôt il dormait en plein air, tantôt il s'élançait sur un cheval et le montait sans bride ni selle, à la manière des Arabes; se livrant ainsi à mille exercices pénibles et périlleux, mais propres à endurcir son corps à la fatigue. On ne savait à quoi attribuer son air farouche et sauvage; on taxait d'extravagance cette conduite extraordinaire, attribuant ainsi à la folie ce qui n'était que la fermentation du génie.

Après une année de ces épreuves diverses, il résolut de mettre son grand dessein à exécution. De peur de n'être pas approuvé, il crut devoir le cacher à son père, mais il se hâta d'en faire part à son oncle. A peine lui eut-il communiqué qu'il ne s'agissait rien moins que de visiter des pays presque inconnus aux habitants de l'Europe, et dont les langages sont si différents des nôtres, qu'effrayé de la hardiesse de ce projet qu'il croyait impraticable, son digne ami ne négligea aucun moyen de l'en dissuader, mais en vain : Constantin fut inébranlable. « Ce qui distingue particulièrement un homme de génie, a dit un écrivain (1),

(1) Suard, *Vie du Tasse.*

« c'est une impulsion secrète qui l'entraîne comme « malgré lui vers les objets d'étude et d'applica- « tion les plus propres à exercer l'activité de son « ame et l'énergie de ses facultés intellectuelles. « C'est une espèce d'instinct qu'aucune force ne « peut dompter, et qui s'exalte au contraire par « les obstacles qui s'opposent à son développe- « ment. »

Aussi Constantin, loin de se rebuter, n'en était-il que plus impatient d'entreprendre son voyage; il voyait déjà en idée des pays nouveaux; déjà son imagination ardente franchissait l'espace, devançait le temps, et planait sur ces déserts où il devait jeter les premiers fondements de sa gloire.

Cependant il désirait depuis long-temps de changer de nom; celui que son père lui avait donné lui déplaisait, il résolut d'en prendre un autre : il faut croire qu'il avait pour cela de fortes raisons; car son oncle l'approuva, s'occupa quelque temps de lui en chercher un convenable, et lui proposa enfin celui de *Volney*. Constantin le prit, et ce fut pour l'immortaliser.

Le jour fixé pour le départ étant arrivé, le jeune voyageur prit congé de ses amis, et s'arracha des bras de son oncle et de sa famille.

Un havre-sac contenant un peu de linge, et qu'il portait à la manière des soldats, une ceinture de cuir contenant six mille francs en or, un

fusil sur l'épaule; tel était l'équipage de Volney. A peine fut-il à quelque distance d'Angers et au moment de le perdre de vue, qu'il s'arrêta malgré lui : ses regards se fixèrent sur la ville, ses yeux ne pouvaient s'en détacher; il abandonnait ce qu'il avait de plus cher, et peut-être pour toujours. Ses larmes coulaient en abondance, il sentit chanceler son courage; mais bientôt, rappelant toute son énergie, il se hâta de s'éloigner.

Il arriva bientôt à Marseille, où il s'embarqua sur un navire qui se trouvait prêt à mettre à la voile pour l'Orient.

A peine débarqué en Égypte, Volney se rendit au Caire, où il passa quelques mois à observer les mœurs et les coutumes d'un peuple si nouveau pour lui, mais sans perdre de vue toute l'étendue de la carrière qu'il voulait parcourir.

En méditant cette grande entreprise, l'intrépide voyageur avait non-seulement pour but de s'instruire, mais encore de faire cesser l'ignorance de l'Europe sur des contrées qui en sont si voisines, et cependant aussi inconnues que si elles en étaient séparées par de vastes mers ou d'immenses espaces. Il importait donc qu'il pût tout voir et tout entendre; il fallait pénétrer dans l'intérieur des divers états, et il lui était impossible de le faire avec sûreté sans parler la langue arabe, aussi commune à tous les peuples de l'Orient qu'elle est inconnue parmi nous. Pour surmonter ce nouvel

obstacle, le jeune voyageur eut le courage d'aller s'enfermer huit mois chez les Druses, dans un couvent arabe situé au milieu des montagnes du Liban.

Là, il se livra à l'étude avec son ardeur ordinaire. Il eut d'autant plus de difficultés à vaincre qu'il était privé du secours des grammaires et des dictionnaires; il lui fallait, pour ainsi dire, être son propre maître et se créer une méthode; il sentit la nécessité et conçut le projet de faciliter un jour aux Européens l'étude des langues orientales.

Il employait ses moments de loisir à converser avec les moines, à s'informer des mœurs des Arabes, des variations du climat et des diverses formes de gouvernement sous lesquelles gémissent les malheureux habitants de ces contrées dévastées. Là, comme en Europe, il ne vit que despotisme, que dilapidation des deniers du peuple; là, comme en Europe, il vit un petit nombre d'êtres privilégiés s'arroger insolemment le fruit des sueurs du plus grand nombre, et, comptant sur les armes de leurs soldats, n'opposer aux clameurs du peuple que la violence et l'abus de leur force. Ces tristes observations augmentaient sa mélancolie habituelle : trop profond pour ne pas soulever le voile de l'avenir, il ne prévoyait que trop les malheurs qui devaient accabler une patrie qui lui était si chère, et dont il ne s'était éloigné que pour bien mériter d'elle.

Ce ne fut qu'après qu'il put converser en arabe avec facilité, qu'il prit réellement son essor : il fit ses adieux aux moines qui l'avaient accueilli, et, après s'être muni de lettres de recommandation, pour différents chefs de tribu, il commença son voyage.

Il prit un guide qui le conduisit dans le désert auprès d'un chef auquel il était particulièrement adressé. Aussitôt qu'il fut arrivé près de lui, Volney présenta une paire de pistolets à son fils, qui accepta ce présent avec reconnaissance. Dès que le chef eut lu la lettre que Volney lui avait remise, il lui serra la main en lui disant : « Sois le bien « venu ; tu peux rester avec nous le temps qu'il te « plaira. Renvoie ton guide, nous t'en servirons : « regarde cette tente comme la tienne, mon fils « comme ton frère, et tout ce qui est ici comme « étant à ton usage. » Volney n'hésita pas à se fier à l'homme qui s'exprimait avec tant de franchise : il eut tout lieu de voir combien les Arabes étaient fidèles à observer religieusement les lois de l'hospitalité, et combien ces hommes que nous nommons des barbares nous sont supérieurs à cet égard. Il resta six semaines au milieu de cette famille errante, partageant leurs exercices et se conformant en tout à leur manière de vivre.

Un jour le chef lui demanda si sa nation était loin du désert, et lorsque Volney eut tâché de lui donner une idée de la distance : « Mais pourquoi es-tu venu ici? lui dit-il. — Pour voir la

terre et admirer les œuvres de Dieu. — Ton pays est-il beau? — Très-beau. — Mais y a-t-il de l'eau dans ton pays? — Abondamment; tu en rencontrerais plusieurs fois dans une journée. — Il y a tant d'eau, et TU LE QUITTES! »

Lorsqu'ensuite Volney leur parlait de la France, ils l'interrompaient souvent pour témoigner leur surprise de ce qu'il avait quitté un pays où il trouvait tout en abondance, pour venir visiter une contrée aride et brûlante. Notre voyageur eût désiré passer quelques mois parmi ces bons Arabes; mais il lui était impossible de se contenter comme eux de trois ou quatre dattes et d'une poignée de riz par jour : il avait tellement à souffrir de la faim et de la soif, qu'il se sentait souvent défaillir. Il prit congé de ses hôtes, et reçut à son départ des marques de leur amitié. Le père et le fils le reconduisirent à une grande distance, et ne le quittèrent qu'après l'avoir prié plusieurs fois de venir les revoir.

Allant de ville en ville, de tribu en tribu, demandant franchement une hospitalité qu'on ne lui refusait jamais, Volney parcourut toute l'Égypte et la Syrie. Il salua ces pyramides colossales, ces majestueuses ruines de Palmyre disséminées comme autant de rochers dans ces mers de sables, et comme les seules traces des nations puissantes qui peuplaient jadis ces plaines immenses, aujourd'hui si arides.

Observateur impartial et sage, il ne portait jamais de jugements d'après les opinions d'autrui; il voulait voir par lui-même, et il voyait toujours juste; parce que, sans passions et sans préjugés, il ne désirait et ne cherchait que la vérité.

Il employa trois années à faire ce grand voyage, ce qui paraît un prodige lorsqu'on vient à songer à la modique somme qu'il avait pour l'entreprendre. Il ne l'y dépensa pas tout entière, car à son retour il possédait encore vingt-cinq louis. Quelle sagesse ne lui a-t-il pas fallu pour vivre et voyager trois années entières dans un pays ravagé, où tout se paie au poids de l'or! Mais c'est que Volney fréquentait peu la société des villes; il était presque continuellement en voyage, et il voyageait avec la simplicité d'un philosophe et l'austérité d'un Arabe. Toujours à la recherche de la vérité, il avait renoncé à la trouver parmi les hommes; il suivait avec avidité les traces des temps anciens pour découvrir le sort des générations présentes. Occupé de hautes pensées, il aimait à errer au milieu des ruines, il semblait se complaire au milieu des tombeaux. Là, il s'abandonnait à des rêveries profondes. Assis sur les monuments presque en poussière des grandeurs passées, il méditait sur la fragilité des grandeurs présentes; il s'accoutumait à suivre les progrès de la destruction générale, à mesurer d'un œil tranquille cet horrible abîme où vont s'engouffrer

les empires et les générations, où vont s'évanouir les chimères des hommes. C'est là qu'il apprit à mépriser ce qu'il appelait les *niaiseries humaines*, qu'il puisa ces vérités sublimes qui brillent dans ses nombreux écrits, et cette rigidité de principes qui dirigea toujours ses actions.

Après un voyage de trois années, il revint en Europe, et signala son retour par la publication de son *Voyage en Égypte et en Syrie*. Jamais livre n'obtint un succès plus rapide, plus brillant et moins contesté. Il valut à son jeune auteur l'estime des gens instruits, l'admiration de ses concitoyens et une célébrité européenne ; il en reçut des marques flatteuses.

Le baron de Grimm ayant présenté un exemplaire du *Voyage en Égypte*, à Catherine II, eut l'obligeante attention de le faire au nom de Volney. L'impératrice fit offrir à l'auteur une très-belle médaille en or; mais lorsque, quelques années après, Catherine eut pris parti contre la France, Volney se hâta d'écrire à Grimm la lettre suivante en lui renvoyant la médaille :

Paris, 4 décembre 1791.

« Monsieur,

« La protection déclarée que S. M. l'impératrice de Russie accorde à des Français révoltés,

les secours pécuniaires dont elle favorise les ennemis de ma patrie, ne me permettent plus de garder en mes mains le monument de générosité qu'elle y a déposé. Vous sentez que je parle de la médaille d'or qu'au mois de juin 1788 vous m'adressâtes de la part de S. M. Tant que j'ai pu voir dans ce don un témoignage d'estime et d'approbation des principes politiques que j'ai manifestés, je lui ai porté le respect qu'on doit à un noble emploi de la puissance; mais aujourd'hui que je partage cet or avec des hommes pervers et dénaturés, de quel œil pourrai-je l'envisager? Comment souffrirai-je que mon nom se trouve inscrit sur le même registre que ceux des déprédateurs de la France? Sans doute l'impératrice est trompée, sans doute la souveraine qui nous a donné l'exemple de consulter les philosophes pour dresser un code de lois, qui a reconnu pour base de ces lois l'*égalité* et la *liberté*, qui a affranchi ses propres serfs, et qui, ne pouvant briser les liens de ceux de ses boyards, les a du moins relâchés; sans doute Catherine II n'a point entendu épouser la querelle des champions iniques et absurdes de la barbarie superstitieuse et tyrannique des siècles passés; sans doute, enfin, sa religion séduite n'a besoin que d'un rayon pour s'éclairer; mais en attendant, un grand scandale de contradiction existe, et les esprits droits et justes ne peuvent consentir à le partager : veuil-

lez donc, monsieur, rendre à l'impératrice un bienfait dont je ne puis plus m'honorer; veuillez lui dire que si je l'obtins de son estime, je le lui rends pour la conserver; que les nouvelles lois de mon pays qu'elle persécute ne me permettent d'être ni ingrat ni lâche, et qu'après tant de vœux pour une gloire utile à l'humanité, il m'est douloureux de n'avoir que des illusions à regretter.

C.-F. VOLNEY. »

Le succès brillant qu'obtint le *Voyage en Égypte et en Syrie*, ne fut pas de ces succès éphémères qui ne sont dus qu'aux circonstances ou à la faveur du moment. Parmi les nombreux témoignages qui vinrent attester l'exactitude des récits et la justesse des observations, le plus remarquable sans doute est celui que rendit le général Berthier dans la *Relation de la campagne d'Égypte* : « Les aperçus politiques sur les ressources de « l'Égypte, dit-il, la description de ses monu- « ments, l'histoire des mœurs et des usages des « diverses nations qui l'habitent, ont été traités par « le citoyen Volney avec une vérité et une profon- « deur qui n'ont rien laissé à ajouter aux observa- « teurs qui sont venus après lui. Son ouvrage était « le guide des Français en Égypte; c'est le seul « qui ne les ait jamais trompés. »

Quelques mois après la publication de son voyage, Volney fut nommé pour remplir les

fonctions difficiles et importantes de directeur général de l'agriculture et du commerce en Corse; il se disposait à se rendre dans cette île, lorsqu'un événement inattendu vint y mettre obstacle.

La France, fatiguée d'un joug imposé par de mauvaises institutions, venait de le briser. Le cri de liberté avait fait tressaillir tous les cœurs français, et fait trembler tous les trônes De toutes parts les lumières se réunissaient en un seul faisceau pour dissiper les ténèbres de l'ignorance. Le peuple venaît de nommer ses mandataires, et Volney fut appelé à siéger parmi les législateurs de la patrie.

Sur une observation que fit Goupil de Préfeln, il s'empressa de donner sa démission de la place qu'il tenait du gouvernement, ne regardant pas, disait-il, un emploi salarié comme compatible avec l'indépendante dignité de mandataire du peuple.

Il prit part à toutes les délibérations importantes; et, fidèle à son mandat, il se montra toujours un des plus fermes soutiens des libertés publiques.

Malouet ayant proposé (1) de se réunir en comité secret, afin de ne point discuter devant des étrangers : « Des étrangers ! s'écrie Volney, en

(1) *Moniteur* du 28 mai 1789.

« est-il parmi nous? L'honneur que vous avez reçu « d'eux, lorsqu'ils vous ont nommés députés, vous « fait-il oublier qu'ils sont vos frères et vos con- « citoyens? N'ont-ils pas le plus grand intérêt à « avoir les yeux fixés sur vous? Oubliez-vous que « vous n'êtes que leurs représentants, leurs fon- « dés de pouvoirs? et prétendez-vous vous sous- « traire à leurs regards lorsque vous leur devez « compte de toutes vos démarches et de toutes « vos pensées?.... Ah! plutôt, que la présence de « nos concitoyens nous inspire, nous anime! elle « n'ajoutera rien au courage de l'homme qui aime « sa patrie et qui veut la servir, mais elle fera « rougir le perfide et le lâche que le séjour de la « cour ou la pusillanimité aurait déjà pu cor- « rompre. »

Il fut un des premiers à provoquer l'organisation des gardes nationales, celles des communes et des départements, et fut nommé secrétaire dès la première année.

Il prit part aux nombreux débats qui s'élevèrent lorsqu'on agita la proposition d'accorder au roi l'exercice du droit de paix et de guerre (1).

« Les nations, dit-il, ne sont pas créées pour « la gloire des rois, et vous n'avez vu dans les « trophées que des sanglants fardeaux pour les « peuples.....

(1) *Moniteur* du 20 mai 1790.

« Jusqu'à ce jour l'Europe a présenté un spec-
« tacle affligeant de grandeur apparente et de mi-
« sère réelle : on n'y comptait que des maisons de
« princes et des intérêts de famille; les nations
« n'y avaient qu'une existence accessoire et pré-
« caire. On possédait un empire comme des trou-
« peaux; pour les menus plaisirs d'une fête, on
« ruinait une contrée; pour les pactes de quel-
« ques individus, on privait un pays de ses avan-
« tages naturels; la paix du monde dépendait
« d'une pleurésie, d'une chute de cheval; l'Inde
« et l'Amérique étaient plongées dans les calamités
« de la guerre pour la mort d'un enfant, et les
« rois, se disputant son héritage, vidaient leur
« querelle par le duel des nations. »

Il finit par proposer un décret remarquable qui se terminait par ces mots :

« La nation française s'interdit dès ce moment
« d'entreprendre aucune guerre tendante à accroî-
« tre son territoire. »

Cette proposition fait honneur au patriotisme éclairé de Volney, et l'assemblée se hâta d'en consacrer le principe dans la loi qui intervint. Ce fut cette même année que, sur la proposition de Mirabeau, on s'occupa de la vente des domaines nationaux; Volney publia dans le *Moniteur* quelques réflexions où il pose ces principes :

« La puissance d'un État est en raison de sa po-
« pulation; la population est en raison de l'abon-

« dance ; l'abondance est en raison de l'activité « de la culture, et celle-ci en raison de l'intérêt « personnel et direct, c'est-à-dire de l'esprit de « propriété : d'où il suit que plus le cultivateur « se rapproche de l'état passif de mercenaire, « moins il a d'industrie et d'activité; au contraire, plus il est près de la condition de propriétaire « libre et plénier, plus il développe les forces et « les produits de la terre et la richesse générale de « l'État. »

En suivant ce raisonnement si juste et si péremptoire, on arrive naturellement à cette conséquence, qu'un État est d'autant plus puissant qu'il compte un plus grand nombre de propriétaires, c'est-à-dire, une plus grande division de propriétés.

Jamais aucune assemblée législative n'avait offert une plus belle réunion d'orateurs célèbres. Dans les discussions importantes, ils se pressaient en foule à la tribune; tous brûlaient du désir de soutenir la cause de la liberté, mais de cette liberté sage et limitée, premier droit des peuples.

Tout le monde connaît ce mouvement oratoire de Mirabeau dans une discussion relative au clergé :.... *Je vois d'ici la fenêtre d'où la main sacrilége d'un de nos rois*, etc.... mais peu de personnes savent à qui ce mouvement oratoire fut emprunté. Vingt députés assiégeaient les degrés de la tribune nationale : « Vous aussi ! dit Mirabeau à

Volney qui tenait un discours à la main. — Je ne vous retarderai pas long-temps. — Montrez-moi ce que vous avez à dire... Cela est beau... sublime;... mais ce n'est pas avec une voix faible, une physionomie calme qu'on tire parti de ces choses-là; donnez-les-moi ». Mirabeau fondit dans son discours le passage relatif à Charles IX, et en tira un des plus grands effets qu'ait jamais produits l'éloquence.

C'était peu pour le représentant du peuple de se dévouer tout entier aux intérêts de son pays, il sacrifiait encore ses veilles à l'instruction de ses concitoyens.

Amant passionné de la liberté, ennemi déclaré de tout pouvoir absolu, Volney reconnut qu'il n'y avait que la raison qui pût terrasser le despotisme militaire et religieux. Dans le cours de ses longs voyages, il avait toujours vu la tyrannie croître en raison directe de l'ignorance. Il avait parcouru ces brûlantes contrées, asile des premiers chrétiens, et maintenant patrie des enfants de Mahomet. Il avait suivi avec terreur les traces profondes des maux enfantés par un fanatisme aveugle; il avait vu les peuples d'autant plus ignorants qu'ils étaient plus religieux, d'autant plus esclaves et victimes des préjugés absurdes qu'ils étaient plus attachés à la foi mensongère de leurs aïeux. Il avait vu les hommes plus ou moins plongés dans d'épaisses ténèbres; il conçut le hardi

projet de les éclairer du flambeau de la saine philosophie. C'était s'imposer la tâche de saper jusque dans sa base le monstrueux édifice des préjugés et des superstitions; il fallait pulvériser les traditions absurdes, les prophéties mensongères, réfuter toutes les saintes fables, et parler enfin aux hommes le langage de la raison. Il médita longtemps ce sujet important, et publia (1) le fruit de ses réflexions sous le titre de *Ruines*, ou *Méditations sur les révolutions des empires*.

Dans ce bel ouvrage (2) « il nous ramène à l'état « primitif de l'homme, à sa condition nécessaire « dans l'ordre général de l'univers; il recherche « l'origine des sociétés civiles et les causes de leurs « formations, remonte jusqu'aux principes de l'é- « lévation des peuples et de leur abaissement, dé- « veloppe les obstacles qui peuvent s'opposer à « l'amélioration de l'homme. » En philosophe habile, en profond connaisseur du cœur humain, il ne se borne pas à émettre des préceptes arides; il sait captiver l'attention et s'attacher à rendre attrayante l'austère vérité; il anime ses tableaux. Tout-à-coup il dévoile à nos regards une immense carrière, il représente à nos yeux étonnés une assemblée générale de tous les peuples. Toutes les passions, toutes les sectes religieuses sont en

(1) En 1791.

(2) Pastoret, Discours de réception à l'Académie.

présence ; c'est un combat terrible de la vérité contre l'erreur. Il dépouille d'une main hardie le fanatisme de son masque hypocrite, il brise les fers honteux forgés par des hommes sacriléges ; il les montre toujours guidés par un vil intérêt, établissant leurs jouissances égoïstes sur le malheur des humains, et s'appliquant exclusivement à les maintenir dans une ignorance profonde. Il leur fait apparaître la liberté comme une déesse vengeresse ; et comme la tête de Méduse, son nom seul frappe d'effroi tous les oppresseurs, et réveille l'espoir dans le cœur des opprimés. Le premier élan des peuples éclairés est pour la vengeance ; mais le sage législateur calme leur fureur, réprime leur impétuosité, en leur apprenant que la *liberté* n'existe que par la *justice*, ne s'obtient que par la *soumission aux lois*, et ne se conserve que par l'*observation de ses devoirs*.

Dès 1790, il avait pressenti les conséquences terribles qu'auraient sur nos colonies les principes, et surtout la conduite de quelques soi-disant amis des noirs. Il conçut que ce pourrait être une entreprise d'un grand avantage public et privé, d'établir dans la Méditerranée la culture des productions du tropique ; et parce que plusieurs plages de la Corse sont assez chaudes pour nourrir en pleine terre des orangers de 20 pieds de hauteur, des bananiers, des dattiers, et que des échantillons de coton avaient déjà réussi, il conçut le

projet d'y cultiver et de susciter par son exemple ce genre d'industrie.

Volney se rendit en Corse en 1792, et y acheta le domaine de la Confina, près d'Ajaccio ; il y fit faire à ses frais des essais dispendieux, et bientôt des productions nouvelles vinrent attester que la France, plus que tout autre pays, pourrait prétendre à l'indépendance commerciale, puisque déjà si riche de ses propres produits, elle pourrait encore offrir ceux du Nouveau-Monde. Mais ce n'était pas seulement vers l'amélioration de l'agriculture que se dirigeaient les efforts de Volney : il méditait sur la Corse un ouvrage dont la perfection aurait sans doute égalé l'importance, si nous en jugeons toutefois par les fragments qu'il en a laissés.

Les troubles que Pascal Paoli suscita en Corse, forcèrent Volney d'interrompre ses travaux et de quitter cette île. Le domaine de la Confina, que l'auteur des *Ruines* appelait ses *Petites-Indes*, fut mis à l'encan par ce même Paoli, qui lui avait donné tant de fois l'assurance d'une sincère amitié.

C'est pendant ce voyage en Corse qu'il fit la connaissance du jeune Bonaparte, qui n'était encore qu'officier d'artillerie. Le jugement qu'il émit dès lors est un de ceux qui démontrent le plus à quel haut degré il portait le génie de l'observation. Quelques années après, ayant appris en Amé-

rique que le commandement de l'armée d'Italie venait de lui être confié : « Pour peu que les circonstances le secondent, dit-il en présence de plusieurs réfugiés français, ce sera la tête de César sur les épaules d'Alexandre. »

Cependant la liberté avait dégénéré en licence; l'anarchie versait sur la France ses poisons destructeurs. Volney, qui ne pouvait plus défendre à la tribune les principes de la justice et de l'humanité, les proclamait dans des écrits pleins d'énergie et de patriotisme, et ne craignit pas de braver les hommes de 93 : tantôt il les accablait sous le poids de l'évidence, et leur reprochait hardiment leurs forfaits journaliers; tantôt, maniant l'arme acérée du sarcasme, il s'écriait :

« Modernes Lycurgues, vous parlez de pain et « de fer : le fer des piques ne produit que du « sang; c'est le fer des charrues qui produit du « pain ! »

C'en était trop sans doute pour ne pas subir le sort de tout homme vertueux, de tout patriote éclairé; Volney fut dénoncé comme *royaliste*, et chargé de fers : sa détention dura dix mois, et il ne dut sa liberté qu'aux événements du 9 thermidor.

Enfin l'horizon s'éclaircit après l'orage, et un gouvernement nouveau parut vouloir mettre tous ses efforts à obtenir le titre de gouvernement réparateur. On donna une forte impulsion à l'in-

struction publique; une école nouvelle fut établie en France, et les professeurs en furent choisis parmi les savants les plus illustres.

L'auteur des *Ruines*, appelé à la chaire d'histoire, accepta cette charge pénible, mais qui portait avec elle une bien douce récompense pour lui, puisqu'elle lui offrait les moyens d'être utile. Tout en enseignant l'histoire, il voulait chercher à diminuer l'influence journalière qu'elle exerce sur les actions et les opinions des hommes; il la regardait à juste titre comme l'une des sources les plus fécondes de leurs préjugés et de leurs erreurs : c'est en effet de l'histoire que dérivent la presque totalité des opinions religieuses et la plupart des maximes et des principes politiques souvent si erronés et si dangereux qui dirigent les gouvernements, les consolident quelquefois, et ne les renversent que trop souvent. Il chercha à combattre ce respect pour l'histoire, passé en dogme dans le système d'éducation de l'Europe, et s'attacha d'autant plus à l'ébranler, qu'éclairé par des recherches savantes, il ajoutait moins de foi à ces *racon-teurs des temps passés*, qui écrivaient souvent sur des ouï-dire et toujours poussés par des passions. Comment en effet croirons-nous à la véracité des anciens historiens, lorsque nous voyons sans cesse les événements d'hier dénaturés aujourd'hui?

Dans ses leçons à l'École Normale, Volney se livra à des considérations générales, mais appro-

fondies, et qui n'étaient à ses yeux que des éléments préparatoires aux cours qu'il se proposait de faire. La suppression de cette école déjà célèbre vint interrompre ses travaux.

Libre alors, mais fatigué des secousses journalières d'une politique orageuse, tourmenté du désir d'être utile lors même qu'on lui en ôtait les moyens, Volney sentit renaître en lui cette passion qui dans sa jeunesse l'avait conduit en Égypte et en Syrie. L'Amérique devenue libre marchait à pas de géant vers la civilisation : c'était sans doute un sujet digne de ses observations ; mais, en entreprenant ce nouveau voyage, il était agité de sentiments bien différents de ceux qui l'avaient jadis conduit en Orient.

« En 1785, nous dit-il lui-même, il était parti « de Marseille, de plein gré, avec cette alacrité, « cette confiance en autrui et en soi qu'inspire la « jeunesse ; il quittait gaiement un pays d'abon- « dance et de paix, pour aller vivre dans un pays « de barbarie et de misère, sans autre motif que « d'employer le temps d'une jeunesse inquiète et « active à se procurer des connaissances d'un genre « neuf, et à embellir par elles le reste de sa vie « d'une auréole de considération et d'estime.

« En 1795, au contraire, lorsqu'il s'embarquait « au Hâvre, c'était avec le dégoût et l'indifférence « que donnent le spectacle et l'expérience de l'in- « justice et de la persécution. Triste du passé,

« soucieux de l'avenir, il allait avec défiance chez « un peuple libre, voir si un ami sincère de cette « liberté profanée trouverait pour sa vieillesse un « asile de paix, dont l'Europe ne lui offrait plus « l'espérance. »

Mais à peine arrivé en Amérique, après une longue et pénible traversée, loin de se livrer à un repos nécessaire et qu'il semblait y être venu chercher, Volney, toujours avide d'instruction, ne put résister à la vue du vaste champ d'observations qui s'ouvrait devant lui. Il s'était depuis longtemps persuadé de cette vérité, qu'il n'est rien de si difficile que de parler avec justesse du système général d'un pays ou d'une nation, et qu'on ne peut le faire qu'en observant et voyant par soi-même. Il se mit donc en devoir d'explorer cette nouvelle contrée, comme douze années auparavant il avait traversé les pays d'Orient, c'est-à-dire, presque toujours à pied et sans guide. Ce fut ainsi qu'il parcourut successivement toutes les parties des États-Unis, étudiant le climat, les lois, les habitants, les mœurs, et lisant dans le grand livre de la nature les divers changements opérés par la force toute-puissante des siècles.

Le grand Washington, le libérateur des États-Unis, le guerrier patriote qui avait préféré la liberté de son pays à de vains honneurs, Washington ne pouvait voir avec indifférence l'auteur des *Ruines*; aussi le reçut-il avec distinction, et lui donna-t-il

publiquement des marques d'estime et de confiance.

Il n'en fut pas de même de J. Adams, qui exerçait alors les premières fonctions de la république. Volney, toujours sincère, avait critiqué franchement un livre que le président avait publié quelque temps avant d'être élevé à la magistrature quinquennale. On attribua généralement à une petite rancune d'auteur une persécution injuste et absurde que Volney eut à essuyer. Il fut accusé d'être l'agent secret d'un gouvernement dont la hache n'avait cessé de frapper des hommes, qui, comme lui, étaient les amis sincères d'une liberté raisonnable. On prétendit qu'il avait voulu livrer la Louisiane au directoire, tandis qu'il avait publié ouvertement que, suivant lui, l'invasion de cette province était un faux calcul politique.

Ce fut dans ce même temps qu'il fut en butte aux attaques du docteur Priestley, aussi célèbre par ses talents que remarquable par une manie de catéchiser que l'incendie de sa maison à Londres n'avait pu guérir. Le physicien anglais n'avait pu lire de sang froid quelques pages des *Ruines* sur les diverses croyances des peuples. Pour s'être placé entre deux sectes également extrêmes, il se croyait modéré, quoiqu'il proscrivit, avec toute la violence des hommes les plus exagérés, quiconque ne reconnaissait pas avec lui la divinité des écritures, et ne niait pas celle de J.-C.; Priestley, peut-être jaloux de la réputation de Volney,

ne négligea aucun moyen de l'engager dans une controverse suivie, voulant sans doute profiter de la célébrité du philosophe français, pour mieux établir la sienne; le sage voyageur n'opposa d'abord aux attaques souvent grossières du savant anglais que le plus imperturbable silence; mais enfin, pressé vivement par des diatribes où il était traité d'ignorant et de Hottentot, Volney dut se décider à répondre, et ce fut pour dire qu'il ne répondrait plus. Dans cette réponse peu connue (1), il n'opposa aux grossièretés de son adversaire qu'une froide ironie, tempérée par l'urbanité française et soutenue par le langage de la raison; il y refusa de faire sa profession de foi, « parce que, « disait-il, soit sous l'aspect politique, soit sous « l'aspect religieux, l'esprit de doute se lie aux « idées de liberté, de vérité, de génie, et l'esprit « de certitude aux idées de tyrannie, d'abrutisse- « ment et d'ignorance. »

Ce concours de persécutions dégoûtait Volney de son séjour aux États-Unis, lorsqu'ayant reçu la nouvelle de la mort de son père, il fit ses adieux à la terre de la liberté, pour venir saluer le sol de la patrie.

A peine arrivé en France (2), son premier soin fut de renoncer à la succession de son père en faveur de sa belle-mère, pour laquelle il avait

---

(1) Voyez page 555.

(2) En juin 1798.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

toujours eu les sentiments d'un fils, parce qu'elle lui avait montré dans plusieurs occasions la sollicitude d'une mère.

Volney avait signalé son retour d'Égypte par la publication de son Voyage; on s'attendait généralement à voir paraître la relation de celui qu'il venait de faire en Amérique : cette espérance fut en partie déçue.

A l'époque de l'affranchissement des États-Unis, cette belle contrée attirait l'attention générale; chacun, fasciné par l'enthousiasme de la liberté, y voyait un pays naissant, mais déjà riche à son aurore de tous les fruits de l'âge mûr. C'était, suivant la plupart, le modèle de tout gouvernement; mais suivant Volney ce n'était qu'une séduisante chimère. Il avait tout vu en homme impartial; il était revenu riche de remarques neuves, d'observations savantes : il conçut le plan d'un grand ouvrage où il aurait observé la crise de l'indépendance dans toutes ses phases, où il aurait traité successivement des diverses opinions qui partagent les Américains, de la politique de leur nouveau gouvernement, de l'extension probable des États malgré leur division sur quelques points; enfin il aurait cherché à faire sentir l'erreur romanesque des écrivains modernes, qui appellent peuple neuf et vierge une réunion d'habitants de la vieille Europe, Allemands, Hollandais et surtout Anglais des trois royaumes. Mais cet

important ouvrage, dont cependant plusieurs parties étaient achevées, demandait un grand travail et surtout beaucoup de temps dont les affaires publiques et privées ne lui permirent pas de disposer; et d'ailleurs ses opinions différant sur beaucoup de points de celles des publicistes américains, peut-être fut-il aussi arrêté par la crainte trop fondée de se faire de nouveaux ennemis. Il se détermina donc à ne publier que le *Tableau du climat et du sol des États-Unis.*

Le *Voyage en Égypte et en Syrie* avait eu un si brillant succès, que ce ne fut qu'avec défiance que Volney publia le résultat des observations qu'il avait faites en Amérique. Ce dernier ouvrage fut aussi bien accueilli que le premier. L'auteur y embrasse d'un coup-d'œil ces vastes régions hérissées de montagnes inaccessibles et couvertes d'immenses forêts; il en trace le plan topographique d'une main hardie; il analyse avec sagacité les variations du climat. Sa définition pittoresque des vents est surtout remarquable. « Il « n'a pas songé à les personnifier, et cependant, « a dit un écrivain (1), ils prennent dans ses des- « criptions animées une sorte de forme et de sta- « ture homériques. Ce sont des puissances; les « fleuves et le continent sont leur empire; ils « commandent aux nuages, et les nuages, comme

(1) Laya, Discours de l'Académie.

« un corps d'armée, se rallient sous leurs ordres.
« Les montagnes, les plaines, les forêts devien-
« nent le théâtre bruyant des combats. L'exposi-
« tion des marches, des contre-marches de ces tu-
« multueux courants d'air, qui se brisent les uns
« contre les autres dans des chocs épouvantables,
« ou qui se précipitent entre les monts à pic avec
« une impétuosité retentissante; tout ce désordre
« de l'atmosphère produit un effet qui saisit à la
« fois l'ame et les sens, et les fait tressaillir d'émo-
« tions nouvelles devant ces nouveaux objets de
« surprise et de terreur. »

Dans cet ouvrage, comme dans son *Voyage en Égypte et en Syrie*, Volney ne se borne pas à une simple description des pays qu'il parcourt : il se livre à des considérations élevées; l'utilité des hommes est toujours le but de ses recherches. L'étude qu'il avait faite de la médecine lui donnait un grand avantage sur tous les voyageurs qui l'avaient précédé; il était plus à même de juger du climat, d'analyser la salubrité de l'air; il nous retrace les effets de la peste, de la fièvre jaune; il en recherche les diverses causes, et, s'il ne nous indique pas des moyens de guérir ces terribles épidémies, du moins nous apprend-il comment on pourrait les prévenir.

Différent des autres voyageurs, Volney ne nous entretient jamais de ses aventures personnelles; il évite avec soin de se mettre en scène, et ne

parle même pas des dangers qu'il a courus. Ce n'est cependant qu'exposé à des périls de toute espèce qu'il a pu voyager dans les pays ravagés de l'Orient et dans les sombres forêts de l'Amérique. Il avait d'autant plus à craindre la cruauté des hommes et les attaques des bêtes féroces, qu'il négligeait de prendre les précautions les plus simples qu'indique la prudence; aussi n'échappa-t-il plusieurs fois que par miracle. En traversant une des forêts des États-Unis, il s'endormit au pied d'un chêne; à son réveil, il secoue son manteau, et reste pétrifié à la vue d'un serpent à sonnettes. L'affreux reptile, troublé dans son repos, s'élance et disparaît parmi les arbres; on n'entendait plus le bruit de ses écailles, avant que Volney, glacé de terreur, eût songé à s'enfuir.

Pendant ce voyage, on avait créé en France ce corps littéraire qui sut, en peu d'années, se placer au premier rang des sociétés savantes de l'Europe. L'illustre voyageur fut appelé à siéger à l'Académie : cet honneur lui avait été décerné pendant son absence; il y acquit de nouveaux droits en publiant les observations qu'il avait faites aux États-Unis.

Trois années s'étaient écoulées depuis qu'il avait quitté la France, et les orages politiques n'étaient pas apaisés : les factions s'agitaient encore et dominaient tour à tour. Volney ne voulut pas reparaître sur la scène politique, et chercha dans l'é-

tude des consolations contre les peines que lui causaient les malheurs de sa patrie.

A peu près vers cette époque, il vit arriver chez lui le général Bonaparte, qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années, et que le mouvement des partis avait fait priver de son grade : « Me voilà sans emploi, dit-il à Volney ; je me console de ne plus servir un pays que se disputent les factions. Je ne puis rester oisif : je veux chercher du service ailleurs. Vous connaissez la Turquie ; vous y avez sans doute conservé des relations ; je viens vous demander des renseignements, et surtout des lettres de recommandation pour ce pays : mes services dans l'artillerie peuvent m'y rendre très-utile. — C'est parce que je connais ce pays, répondit Volney, que je ne vous conseillerai jamais de vous y rendre. Le premier reproche qu'on vous y fera, sera d'être chrétien : il sera bien injuste sans doute, mais enfin on vous le fera et vous en souffrirez. Vous allez me dire peut-être que vous vous ferez musulman : faible ressource ; la tache originelle vous restera toujours : plus vous développerez de talents, et plus vous aurez à souffrir de persécutions. — Hé bien, n'y songeons plus. J'irai en Russie ; on y accueille les Français : Catherine vous a donné des marques de considération ; vous avez des correspondances avec ce pays, vous y avez des amis. — Le renvoi de ma médaille a détruit toutes ces relations.

D'ailleurs, les Français qu'on accueille aujourd'hui en Russie, ne sont pas ceux qui appartiennent à votre opinion. Croyez-moi, renoncez à votre projet; c'est en France que vos talents trouveront le plus de chances favorables : plus les factions se succèdent rapidement dans un pays, moins une destitution y est durable. — J'ai tout tenté pour être réintégré; rien ne m'a réussi. — Le gouvernement va prendre une nouvelle forme, et Laréveillère-Lépeaux y aura sans doute de l'influence : c'est mon compatriote, il fut autrefois mon collègue; j'ai lieu de croire que ma recommandation ne sera pas sans effet auprès de lui. Je vais l'inviter à déjeuner pour demain : trouvez-vous-y, nous ne serons que nous trois. »

Le déjeuner eut lieu en effet; la conversation de Bonaparte frappa Laréveillère, déjà prévenu par Volney. Le député présenta le lendemain le général à son collègue Barras, qui le fit réintégrer.

Une liaison intime ne tarda pas à s'établir entre le vertueux citoyen qui voulait par-dessus tout la liberté de son pays, et l'homme extraordinaire qui devait l'asservir; mais Volney, toujours modéré dans sa conduite et ses opinions politiques, était loin d'approuver la pétulante activité de Bonaparte.

Vers la fin de 1799, Volney, convaincu que la liberté allait périr sous les coups de l'anarchie, seconda le 18 brumaire de tous ses efforts. Le surlendemain de cette journée, Bonaparte lui en-

voya en présent un superbe attelage qu'il refusa ; quelques semaines après, il lui fit offrir par un de ses aides-de-camp le ministère de l'Intérieur. « Dites au premier consul, répondit Volney, qu'il « est beaucoup trop bon cocher pour que je puisse « m'atteler à son char. Il voudra le conduire trop « vite, et un seul cheval rétif pourrait faire aller cha- « cun de son côté le cocher, le char et les chevaux. »

Malgré cette indépendance de caractère que le consul n'était pas accoutumé à trouver dans ceux qui l'entouraient, Volney continua près de deux ans à être admis dans son intimité ; il ne tarda pas à s'apercevoir cependant que l'austérité de son langage commençait à déplaire, et qu'on voulait surtout en écarter cette familiarité qu'on avait accueillie jusqu'alors. Un jour que dans une discussion importante et secrète le côté avantageux d'une mesure avait été trop vanté, et l'intérêt de l'humanité beaucoup trop négligé : « C'est encore « de la cervelle qu'il y a là ! » s'écria Volney en mettant la main sur le cœur du premier consul.

On a cru généralement que leur rupture avait éclaté à l'occasion de l'influence que le premier consul se préparait à rendre au clergé. Il est certain que Volney lui fit quelques observations sur la nécessité d'une extrême circonspection dans cette mesure ; mais si ces observations furent reçues froidement, on peut assurer que le consul dissimula une partie du mécontentement qu'elles

lui inspiraient. Les débats furent beaucoup plus vifs sur l'expédition de Saint-Domingue. Volney, qui avait été appelé à la discuter dans un conseil privé, s'y opposa de tout son pouvoir. Il représenta avec force tous les obstacles qu'on aurait à surmonter et tout ce qu'il y aurait encore à craindre, en supposant qu'on parvînt à s'emparer de l'île. « Admettons, ajouta-t-il, que les nègres, libres depuis douze ans, veuillent bien rentrer dans la « servitude, que Toussaint-Louverture vous tende « les bras, que votre armée s'acclimate sans danger, que votre colonie reprenne son ancienne « activité; eh bien! même dans ces suppositions, « qui me semblent contraires aux notions du plus « simple bon sens, vous commettrez la plus grave « des fautes. Pensez-vous que les Anglais, aujourd'hui seuls possesseurs des mers, ne vous feront « pas bientôt une nouvelle guerre pour s'emparer « de cette colonie? Est-ce donc pour eux que vous « voulez faire tant de sacrifices? Qu'est-ce qu'un « domaine qui n'offre point à ses maîtres de communication directe pour l'exploiter, et encore « moins pour le défendre? » Quelques mois après, les désastres de Saint-Domingue furent connus : des amis de cour ne manquèrent pas de répéter au premier consul les propos que Volney avait tenus contre cette expédition dont il avait si clairement prédit les suites; et, suivant l'usage, ces propos furent commentés et envenimés.

Mais ce qui rompit pour toujours toute communication entre eux, ce fut la conduite que tint le philosophe au moment de l'avénement à l'empire. Volney avait concouru au 18 brumaire, dans l'espoir que la France en recueillerait une paix durable et un gouvernement constitutionnel. Le titre pompeux de Sénat Conservateur avait fasciné les yeux de la nation, et Volney, comme tant d'autres, crut y voir un autel sur lequel on alimenterait le feu de la liberté. Il ne vit dans les sénateurs que les mandataires de la nation, chargés de conserver le dépôt sacré des pactes qui établiraient un juste équilibre entre les droits des peuples et ceux des souverains. Il fut aussi flatté que surpris d'être appelé à siéger sur la chaire curule. Il accepta cette dignité, parce qu'il la considérait moins comme une récompense honorifique que comme une charge importante, et dont les devoirs étaient beaux à remplir. Son illusion dura peu. Il ne dissimula pas à quelques amis intimes sa crainte de voir e sénat devenir un instrument d'oppression pour la liberté individuelle comme pour la liberté publique, et dès lors il crut devoir à sa réputation l'obligation d'un grand acte. Au moment même où l'on proclamait l'empire, il envoya au nouvel empereur et au sénat cette démission qui fit tant de bruit en France et en Europe. L'empereur en fut vivement irrité; mais toujours maître de lui-même quand il n'é-

tait pas pris au dépourvu, il sut contenir sa colère; et le lendemain, apercevant Volney parmi les sénateurs qui étaient venus en corps lui rendre hommage et prêter serment de fidélité, il perce la foule, le tire à l'écart, et reprenant son ancien ton affectueux : « Qu'avez-vous fait, Vol-« ney? lui dit-il; est-ce le signal de la résistance « que vous avez voulu donner? Pensez-vous que « cette démission soit acceptée? Si, comme vous « le dites, vous désirez vous retirer dans le Midi, « vos congés seront prolongés tant que vous vou-« drez. » Quelques jours après, le sénat décréta qu'il n'accepterait la démission d'aucun de ses membres.

Forcé de reprendre sa dignité de sénateur et décoré du titre de comte, Volney, désirant ne plus paraître sur la scène politique, se retira à la campagne, où il reprit ses travaux historiques et philologiques. Il s'y adonna particulièrement à l'étude des langues de l'Asie. Il attribuait à notre ignorance absolue des langues orientales, cet éloignement qui existe et se maintient opiniâtrément depuis tant de siècles entre les Asiatiques et les Européens. En effet, qu'on suppose que l'usage de ces langues devienne tout à coup commun et familier, et cette ligne tranchante de contrastes s'efface en peu de temps; les relations commerciales n'étant plus entravées par la difficulté de s'entendre, deviendraient plus fréquen-

tes, plus directes ; et bientôt s'établirait un nivellement de connaissances, qui amènerait insensiblement un rapprochement de mœurs, d'usages et d'opinions.

Volney nous dit lui-même que le but qu'il s'est proposé en publiant son premier ouvrage intitulé *Simplification des langues orientales*, fut de faire un premier pas fondamental qui pût en faciliter l'étude ; mais ce premier pas parut d'une telle importance à la Société asiatique séante à Calcutta, qu'elle s'empressa de compter Volney au nombre de ses membres. Cet hommage flatteur de la seule société savante qui pût juger du mérite de son ouvrage, encouragea Volney à donner plus d'étendue au premier plan qu'il s'était tracé ; et il osa entreprendre de résoudre un problème réputé jusqu'à présent insoluble, celui d'un alphabet universel, au moyen duquel on pût écrire facilement toutes les langues.

En 1803, le gouvernement français fit entreprendre le grand et magnifique ouvrage de la *Description de l'Egypte ;* on devait y joindre une carte géographique sur laquelle on voulait tracer la double nomenclature arabe et française : au premier coup d'œil la chose fut jugée impraticable à cause de la différence des prononciations. Volney fut invité à faire l'application de son système ; mais il n'y consentit qu'à condition qu'il serait préalablement examiné par un comité de

savants, ne voulant pas, disait-il, hasarder l'honneur d'un monument public pour une petite vanité personnelle. On nomma une commission de douze membres, et le nouveau système de transcription européenne fut admis à une grande majorité.

Ce nouveau succès fut une douce récompense de ses utiles travaux. Il continua de diriger ses recherches vers cette nouvelle branche de savoir, et publia successivement plusieurs autres écrits, où il continua de présenter des développements nouveaux à sa première idée philantropique de concourir à rapprocher tous les peuples; nous avons de lui l'*Hébreu simplifié*, l'*Alphabet européen*, un *Rapport sur les vocabulaires comparés du professeur Pallas*, et un *Discours sur l'étude philosophique des langues.*

La suppression de l'École Normale avait mis fin aux cours d'histoire que Volney avait ouverts d'une manière si brillante; mais elle n'avait pas interrompu ses nombreuses et profondes recherches sur les anciens historiens. Dès 1781, il avait soumis à l'Académie un Essai sur la chronologie de ces premiers peuples dont il avait été observer les monuments et les traces dans les pays qu'ils avaient habités. En 1814, il publia ses *Nouvelles Recherches sur l'histoire ancienne.* Il y interroge tour à tour les plus anciennes traditions, les combat les unes par les autres, et, par un système

continuel de comparaison, il parvient à dégager les faits des nombreuses fables qui les dénaturaient. Peu d'historiens résistent à cette espèce d'enquête juridique; c'est dans leur propre arsenal qu'il va chercher des armes pour les combattre, et il le fait d'une manière victorieuse. Il s'attache surtout à résoudre le grand problème assyrien, et le résout à l'honneur d'Hérodote, qui est démontré l'auteur le plus profond et le plus exact des anciens. Cet ouvrage, fruit d'un travail immense et preuve d'une érudition profonde, eût suffi pour la gloire de Volney.

L'étude opiniâtre à laquelle il se livrait sans cesse abrégea ses jours. Sa santé, qui avait toujours été délicate, devint languissante, et bientôt il sentit approcher sa fin; elle fut digne de sa vie.

« Je connais l'habitude de votre profession, » dit-il à son médecin trois jours avant de mourir; « mais je ne veux pas que vous traitiez mon ima- « gination comme celle des autres malades. Je ne « crains pas la mort; dites-moi franchement ce « que vous pensez de mon état, parce que j'ai « des dispositions à faire. » Le docteur paraissant hésiter : « J'en sais assez, » reprit Volney, « faites « venir un notaire. »

Il dicta son testament avec le plus grand calme, et n'abandonnant pas à son dernier moment l'idée qui n'avait cessé de l'occuper pendant vingt-cinq ans, et craignant, sans doute, que ses essais ne

fussent interrompus après lui, il consacra une somme de vingt-quatre mille francs pour fonder un prix annuel de douze cents francs pour le meilleur ouvrage sur l'étude philosophique des langues.

Volney mourut le 25 avril 1820; les regrets de toute la France se sont mêlés aux larmes d'une épouse, modèle de son sexe, dont la bienfaisance fait oublier aux pauvres la perte de leur protecteur, et dont les vertus rappellent les qualités de celui dont elle sut embellir la vie.

Parvenu aux honneurs et à une brillante fortune, et ne les devant qu'à ses talents supérieurs, Volney n'en faisait usage que pour rendre heureux tous ceux qui l'entouraient. Il se plaisait surtout à encourager et à secourir des hommes de lettres indigents. Le malheureux pouvait réclamer l'appui de ce citoyen vertueux, qui ne résistait jamais au plaisir d'être utile.

Dans sa carrière politique, il se montra toujours ami sincère d'une liberté raisonnable, et ne dévia jamais de ses principes de justice et de modération. Un de ses amis le félicitait un jour sur sa lettre à Catherine : « Et moi, je m'en suis repenti, » dit-il aussitôt avec une sincérité philosophique. « Si, au lieu d'irriter ceux des rois qui « avaient montré des dispositions favorables à la « philosophie, nous eussions maintenu ces dis- « positions par une politique plus sage et une

« conduite plus modérée, la liberté n'eût pas « éprouvé tant d'obstacles, ni coûté tant de sang. »

La modestie et la simplicité de son caractère et de ses mœurs ne l'abandonnèrent jamais, et les honneurs dont il fut revêtu ne l'éblouirent pas un instant. « Je suis toujours le même, » écrivait-il à un de ses intimes amis, « un peu comme Jean La « Fontaine, prenant le temps comme il vient et « le monde comme il va; pas encore bien accou- « tumé à m'entendre appeler *monsieur le comte*, « mais cela viendra *avec les bons exemples*. J'ai « pourtant mes armes, et mon cachet dont je « vous régale : deux colonnes asiatiques ruinées, « d'or, base de ma noblesse, surmontées d'une « hirondelle, emblématique (fond d'argent), *oi-* « *seau voyageur, mais fidèle*, qui chaque année « vient sur ma cheminée chanter printemps et « liberté. »

On a souvent reproché à Volney un caractère morose et une sorte de disposition misanthropique, dont il avait montré des germes dans les premières années de sa vie. Ce reproche, il faut l'avouer, n'a pas toujours été sans fondement; ces dispositions furent quelquefois l'effet d'une santé trop languissante; peut-être aussi doit-on les attribuer à cette étude profonde qu'il avait faite du cœur humain, dans le cours de sa vie politique. « Malheur », a dit un sage, « malheur à « l'homme sensible qui a osé déchirer le voile de

« la société, et refuse de se livrer à cette illusion « théâtrale si nécessaire à notre repos! son ame « se trouve en vie dans le sein du néant; c'est le « plus cruel de tous les supplices..... » Volney déchira le voile.

ADOLPHE BOSSANGE.

Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM

Une ou plusieurs pages ont été volontairement omises ici.

LA

LOI NATURELLE,

OU

PRINCIPES PHYSIQUES DE LA MORALE,

DÉDUITS DE L'ORGANISATION DE L'HOMME ET DE L'UNIVERS.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Si les livres se prisent par leur poids, celui-ci sera compté pour peu de chose; s'ils s'estiment par leur contenu, peut-être sera-t-il placé au rang des plus importants.

En général, rien de plus important qu'un bon livre élémentaire; mais aussi rien de plus difficile à composer et même à lire : pourquoi cela? parce que tout devant y être analyse et définition, tout doit y être dit avec vérité et précision : si la vérité et la précision manquent, le but est manqué; si elles existent, il devient abstrait par sa force même.

Le premier de ces défauts a été sensible jusqu'à ce jour dans tous les livres de morale : on n'y trouve qu'un chaos de maximes décousues, de préceptes sans causes, d'actions sans motifs. Les pédants du genre humain l'ont traité comme un petit enfant : ils lui ont prescrit d'être sage par la frayeur des esprits et des revenants. Maintenant que le genre humain grandit, il est temps de lui parler raison, il est temps de prouver aux hommes que les mobiles de leur perfectionnement se tirent de leur organisation même, de l'intérêt de leurs passions, et de tout ce qui compose leur existence. Il est temps de démontrer que la morale est une science physique et géométrique, soumise aux règles et au calcul des autres sciences exactes; et tel est l'avantage du système exposé dans ce livre, que les bases de la moralité y étant fondées sur la nature même des choses, elle est fixe et immuable comme elles; tandis que dans tous les systèmes théologiques la morale étant assise sur des opinions arbitraires, non démontrables et souvent absurdes, elle change, s'affaiblit, périt avec elles, et laisse les hommes dans une dépravation absolue. Il est vrai que, par la raison

même que notre système se fonde sur des faits et non sur des rêves, il trouvera plus de difficulté à se répandre et à s'établir; mais il tirera des forces de cette lutte même, et tôt ou tard l'éternelle religion de la nature renversera les religions passagères de l'esprit humain.

Ce livre fut publié pour la première fois en 1793, sous le titre de *Catéchisme du Citoyen français :* il avait d'abord été destiné à être un livre national; mais il pourrait également bien s'intituler *Catéchisme du bon sens et des honnêtes gens;* il faut espérer qu'il deviendra un livre commun à toute l'Europe. Il est possible que dans sa brièveté il n'ait pas suffisamment rempli le but d'un livre classique populaire; mais l'auteur sera satisfait s'il a du moins le mérite d'indiquer le moyen d'en faire de meilleurs.

LA

LOI NATURELLE,

OU

PRINCIPES PHYSIQUES

DE LA MORALE.

CHAPITRE PREMIER.

De la loi naturelle.

D. Qu'est-ce que la loi naturelle?

R. C'est l'*ordre régulier* et *constant* des faits, par lequel DIEU régit l'univers; ordre que sa *sagesse* présente aux sens et à la raison des hommes, pour servir à leurs actions de règle égale et commune, et pour les guider, sans distinction de pays ni de secte, vers la perfection et le bonheur.

D. Définissez-moi clairement le mot *loi*.

R. Le mot *loi*, pris littéralement, signifie *lec-*

ture (1), parce que, dans l'origine, les *ordonnances* et *règlements* étaient la lecture par excellence que l'on faisait au peuple, afin qu'il les observât et n'encourût pas les peines portées contre leur infraction : d'où il suit que l'usage originel expliquant l'idée véritable, la loi se définit :

« Un ordre ou une défense d'agir, avec la « clause expresse d'une peine attachée à l'infrac- « tion, ou d'une récompense attachée à l'obser- « vation de cet ordre. »

D. Est-ce qu'il existe de tels ordres dans la nature ?

R. Oui.

D. Que signifie ce mot *nature?*

R. Le mot *nature* prend trois sens divers :

1° Il désigne l'univers, le monde matériel : on dit, dans ce premier sens, *la beauté de la nature, la richesse de la nature*, c'est-à-dire les objets du ciel et de la terre offerts à nos regards ;

2° Il désigne la *puissance* qui anime, qui meut l'univers, en la considérant comme un être distinct, comme l'ame est au corps ; on dit, dans ce second sens : « Les *intentions de la nature*, les « secrets incompréhensibles de la nature. »

3° Il désigne les opérations partielles de cette

(1) Du latin *lex, lectio* : Alcoran signifie aussi *la lecture*, et n'est qu'une traduction littérale du mot *loi*.

puissance dans chaque être ou dans chaque classe d'êtres ; et l'on dit, dans ce troisième sens : « C'est « une énigme que la *nature* de l'*homme* ; chaque « être agit selon sa *nature*. »

Or, comme les actions de chaque être ou de chaque espèce d'êtres sont soumises à des règles constantes et générales, qui ne peuvent être enfreintes sans que l'ordre général ou particulier soit interverti et troublé, l'on donne à ces règles d'actions et de mouvements le nom de *lois naturelles* ou *lois de la nature*.

D. Donnez-moi des exemples de ces lois.

R. C'est une loi de la nature, que le soleil éclaire successivement la surface du globe terrestre ; — que sa présence y excite la lumière et la chaleur ; — que la chaleur agissant sur l'eau forme des vapeurs ; — que ces vapeurs élevées en nuages dans les régions de l'air s'y résolvent en pluies ou en neiges, qui renouvellent sans cesse les eaux des sources et des fleuves.

C'est une loi de la nature, que l'eau coule de haut en bas ; qu'elle cherche son niveau ; qu'elle soit plus pesante que l'air ; — que tous les corps tendent vers la terre ; — que la flamme s'élève vers les cieux ; qu'elle désorganise les végétaux et les animaux ; — que l'air soit nécessaire à la vie de certains animaux ; que, dans certaines circonstances, l'eau les suffoque et les tue ; que certains sucs de plantes, certains minéraux attaquent

leurs organes, détruisent leur vie, et ainsi d'une foule d'autres faits.

Or, parce que tous ces faits et leurs semblables sont immuables, constants, réguliers, il en résulte pour l'homme autant de véritables *ordres* de s'y conformer, avec la clause expresse d'une peine attachée à leur infraction, ou d'un bien-être attaché à leur observation; de manière que si l'homme prétend voir clair dans les ténèbres, s'il contrarie la marche des saisons, l'action des éléments; s'il prétend vivre dans l'eau sans se noyer, toucher la flamme sans se brûler, se priver d'air sans s'étouffer, boire des poisons sans se détruire, il reçoit de chacune de ces infractions aux lois naturelles une punition corporelle et proportionnée à sa faute; —qu'au contraire, s'il observe et pratique chacune de ces lois dans les rapports exacts et réguliers qu'elles ont avec lui, il conserve son existence, et la rend aussi heureuse qu'elle peut l'être; et parce que toutes ces lois, considérées relativement à l'espèce humaine, ont pour but unique et commun de la conserver et de la rendre heureuse, on est convenu d'en rassembler l'idée sous un même mot, et de les appeler collectivement la *loi naturelle*.

CHAPITRE II.

Caractères de la loi naturelle.

D. Quels sont les caractères de la loi naturelle ?

R. On en peut compter dix principaux.

D. Quel est le premier ?

R. C'est d'être inhérente à l'existence des choses, par conséquent, d'être *primitive* et antérieure à toute autre loi ; en sorte que toutes celles qu'ont reçues les hommes n'en sont que des imitations, dont la perfection se mesure sur leur ressemblance avec ce modèle primordial

D. Quel est le second ?

R. C'est de venir immédiatement de DIEU, d'être présentée par lui à chaque homme, tandis que les autres ne nous sont présentées que par des hommes qui peuvent être trompés ou trompeurs.

D. Quel est le troisième ?

R. C'est d'être commune à tous les temps, à tous les pays, c'est-à-dire, d'être une et universelle.

D. Est-ce qu'aucune autre loi n'est universelle?

R. Non, car aucune ne convient, aucune n'est applicable à tous les peuples de la terre; toutes

sont locales et accidentelles, nées par des circonstances de lieux et de personnes; en sorte que si tel homme, tel évènement n'eût pas existé, telle loi n'existerait pas.

D. Quel est le quatrième caractère?

R. C'est d'être uniforme et invariable.

D. Est-ce qu'aucune autre n'est uniforme et invariable?

R. Non; car ce qui est *bien* et *vertu* selon l'une, est *mal* et *vice* selon l'autre; et ce qu'une même loi approuve dans un temps, elle le condamne souvent dans un autre.

D. Quel est le cinquième caractère?

R. D'être évidente et palpable, parce qu'elle consiste tout entière en faits sans cesse présents aux sens et à la démonstration.

D. Est-ce que les autres lois ne sont pas évidentes?

R. Non; car elles se fondent sur des faits passés et douteux, sur des témoignages équivoques et suspects, et sur des preuves inaccessibles aux sens.

D. Quel est le sixième caractère?

R. D'être raisonnable, parce que ses préceptes et toute sa doctrine sont conformes à la raison et à l'entendement humain.

D. Est-ce qu'aucune autre loi n'est raisonnable?

R. Non; car toutes contrarient la raison et

l'entendement de l'homme, et lui imposent avec tyrannie une croyance aveugle et impraticable.

D. Quel est le septième caractère ?

R. D'être juste, parce que dans cette loi les peines sont proportionnées aux infractions.

D. Est-ce que les autres lois ne sont pas justes?

R. Non ; car elles attachent souvent aux mérites ou aux délits des peines ou des récompenses démesurées, et elles imputent à mérite ou à délit des actions nulles ou indifférentes.

D. Quel est le huitième caractère ?

R. D'être pacifique et tolérante, parce que, dans la loi naturelle, tous les hommes étant frères et égaux en droits, elle ne leur conseille à tous que paix et tolérance, même pour leurs erreurs.

D. Est-ce que les autres lois ne sont pas pacifiques ?

R. Non ; car toutes prêchent la dissension, la discorde, la guerre, et divisent les hommes par des prétentions exclusives de vérité et de domination.

D. Quel est le neuvième caractère ?

R. D'être également bienfaisante pour tous les hommes, en leur enseignant à tous les véritables moyens d'être meilleurs et plus heureux.

D. Est-ce que les autres ne sont pas aussi bienfaisantes ?

R. Non ; car aucune n'enseigne les véritables

moyens du bonheur : toutes se réduisent à des pratiques pernicieuses ou futiles, et les faits le prouvent, puisqu'après tant de lois, tant de religions, de législateurs et de prophètes, les hommes sont encore aussi malheureux et aussi ignorants qu'il y a six mille ans.

D. Quel est le dernier caractère de la loi naturelle ?

R. C'est de suffire seule à rendre les hommes plus heureux et meilleurs, parce qu'elle embrasse tout ce que les autres lois civiles ou religieuses ont de bon ou d'utile, c'est-à-dire qu'elle en est essentiellement la partie morale ; de manière que, si les autres lois en étaient dépouillées, elles se trouveraient réduites à des opinions chimériques et imaginaires, sans aucune utilité pratique.

D. Résumez-moi tous ces caractères.

R. J'ai dit que la loi naturelle est,

1° Primitive ;
2° Immédiate ;
3° Universelle ;
4° Invariable ;
5° Évidente ;
6° Raisonnable ;
7° Juste ;
8° Pacifique ;
9° Bienfaisante ;
10° Et seule suffisante.

Et telle est la puissance de tous ces attributs de perfection et de vérité, que, lorsqu'en leurs disputes les théologiens ne peuvent s'accorder sur aucun point de croyance, ils ont recours à *la loi naturelle*, dont l'oubli, disent-ils, a forcé Dieu d'envoyer de temps en temps des prophètes pu-

blier des lois nouvelles : comme si Dieu faisait des lois de circonstance, à la manière des hommes, surtout quand la première subsiste avec tant de force, qu'on peut dire qu'en tout temps et en tout pays elle n'a cessé d'être la loi de conscience de tout homme raisonnable et sensé.

D. Si, comme vous le dites, elle émane immédiatement de Dieu, enseigne-t-elle son existence?

R. Oui, très-positivement ; car pour tout homme qui observe avec réflexion le spectacle étonnant de l'univers, plus il médite sur les propriétés et les attributs de chaque être, sur l'ordre admirable et l'harmonie de leurs mouvements, plus il lui est démontré qu'il existe un *agent suprême*, un moteur *universel et identique*, désigné par le nom de DIEU; et il est si vrai que la loi naturelle suffit pour élever à la connaissance de DIEU, que tout ce que les hommes ont prétendu en connaître par des moyens étrangers, s'est constamment trouvé ridicule, absurde, et qu'ils ont été obligés d'en revenir aux immuables notions de la loi naturelle.

D. Il n'est donc pas vrai que les sectateurs de *la loi naturelle* soient athées?

R. Non, cela n'est pas vrai ; au contraire, ils ont de la Divinité des idées plus fortes et plus nobles que la plupart des autres hommes ; car ils ne la souillent point du mélange de toutes les

faiblesses et de toutes les passions de l'humanité.

D. Quel est le culte qu'ils lui rendent?

R. Un culte tout entier d'action : la pratique et l'observation de toutes les règles que la *suprême sagesse* a imposées aux mouvements de chaque être ; règles éternelles et inaltérables, par lesquelles elle maintient l'ordre et l'harmonie de l'univers, et qui, dans leurs rapports avec l'homme, composent la loi naturelle.

D. A-t-on connu avant ce jour la loi naturelle?

R. On en a de tout temps parlé : la plupart des législateurs ont dit la prendre pour base de leurs lois; mais ils n'en ont cité que quelques préceptes, et ils n'ont eu de sa totalité que des idées vagues.

D. Pourquoi cela?

R. Parce que, quoique simple dans ses bases, elle forme, dans ses développements et ses conséquences, un ensemble compliqué qui exige la connaissance de beaucoup de faits, et toute la sagacité du raisonnement.

D. Est-ce que l'instinct seul n'indique pas la loi naturelle?

R. Non; car par *instinct* l'on n'entend que ce sentiment aveugle qui porte indistinctement vers tout ce qui flatte les sens.

D. Pourquoi dit-on donc que la loi naturelle est gravée dans le cœur de tous les hommes?

R. On le dit par deux raisons : 1° parce que l'on

a remarqué qu'il y avait des actes et des sentiments communs à tous les hommes, ce qui vient de leur commune organisation ; 2° parce que les premiers philosophes ont cru que les hommes naissaient avec des idées déjà formées, ce qui est maintenant démontré une erreur.

D. Les philosophes se trompent donc ?

R. Oui, cela leur arrive.

D. Pourquoi cela ?

R. 1° Parce qu'ils sont hommes ; 2° parce que les ignorants appellent philosophes tous ceux qui raisonnent bien ou mal ; 3° parce que ceux qui raisonnent sur beaucoup de choses, et qui en raisonnent les premiers, sont sujets à se tromper.

D. Si la loi naturelle n'est pas écrite, ne devient-elle pas une chose arbitraire et idéale ?

R. Non ; parce qu'elle consiste tout entière en faits dont la démonstration peut sans cesse se renouveler aux sens, et composer une science aussi précise et aussi exacte que la géométrie et les mathématiques ; et c'est par la raison même que la loi naturelle forme une science exacte, que les hommes nés ignorants et vivant distraits, ne l'ont connue, jusqu'à nos jours, que superficiellement.

CHAPITRE III.

Principes de la loi naturelle par rapport à l'homme.

D. Développez-moi les principes de la loi naturelle par rapport à l'homme?

R. Ils sont simples; ils se réduisent à un précepte fondamental et unique.

D. Quel est ce précepte?

R. C'est la conservation de soi-même.

D. Est-ce que le bonheur n'est pas aussi un précepte de la loi naturelle?

R. Oui; mais comme le bonheur est un état accidentel qui n'a lieu que dans le développement des facultés de l'homme et du système social, il n'est point le but immédiat et direct de la nature; c'est, pour ainsi dire, un objet de luxe, surajouté à l'objet nécessaire et fondamental de la conservation.

D. Comment la nature ordonne-t-elle à l'homme de se conserver?

R. Par deux sensations puissantes et involontaires, qu'elle a attachées comme deux guides, deux *génies gardiens* à toutes ses actions : l'une, sensation de douleur, par laquelle elle l'avertit et le détourne de tout ce qui tend à le détruire;

l'autre, sensation de plaisir, par laquelle elle l'attire et le porte vers tout ce qui tend à conserver et à développer son existence.

D. Le plaisir n'est donc pas un *mal*, un *péché*, comme le prétendent les casuistes ?

R. Non : il ne l'est qu'autant qu'il tend à détruire la vie et la santé, qui, du propre aveu de ces casuistes, nous viennent de Dieu même.

D. Le plaisir est-il l'objet principal de notre existence, comme l'ont dit quelques philosophes ?

R. Non : il ne l'est pas plus que la douleur ; le plaisir est un encouragement à vivre, comme la douleur est un repoussement à mourir.

D. Comment prouvez-vous cette assertion ?

R. Par deux faits palpables : l'un, que le plaisir, s'il est pris au delà du besoin, conduit à la destruction ; par exemple, un homme qui a abusé du plaisir de manger ou de boire, attaque sa santé et nuit à sa vie. L'autre, que la douleur conduit quelquefois à la conservation ; par exemple, un homme qui se fait couper un membre gangrené souffre de la douleur, et c'est afin de ne pas périr tout entier.

D. Mais cela même ne prouve-t-il pas que nos sensations peuvent nous tromper sur le but de notre conservation ?

R. Oui : elles le peuvent momentanément.

D. Comment nos sensations nous trompent-elles ?

R. De deux manières : par ignorance, et par passion.

D. Quand nous trompent-elles par ignorance?

R. Lorsque nous agissons sans connaître l'action et l'effet des objets sur nos sens ; par exemple, lorsqu'un homme touche des orties sans connaître leur qualité piquante, ou lorsqu'il mâche de l'opium dont il ignore la qualité endormante.

D. Quand nous trompent-elles par passion ?

R. Lorsque, connaissant l'action nuisible des objets, nous nous livrons cependant à la fougue de nos désirs et de nos appétits ; par exemple, lorsqu'un homme qui sait que le vin enivre en boit avec excès.

D. Que résulte-t-il de là ?

R. Il en résulte que l'ignorance dans laquelle nous naissons, et que les appétits déréglés auxquels nous nous livrons, sont contraires à notre conservation ; que par conséquent l'instruction de notre esprit et la modération de nos passions sont deux obligations, deux lois qui dérivent immédiatement de la première loi de la conservation.

D. Mais si nous naissons ignorants, l'ignorance n'est-elle pas une loi naturelle ?

D. Pas davantage que de rester enfants, nus et faibles. Loin d'être pour l'homme une loi de la nature, l'ignorance est un obstacle à la pratique de toutes ses lois. C'est le véritable péché originel.

D. Pourquoi donc s'est-il trouvé des moralistes qui l'ont regardé comme une vertu et une perfection ?

R. Parce que par bizarrerie d'esprit, ou par misanthropie, ils ont confondu l'abus des connaissances avec les connaissances mêmes : comme si, parce que les hommes abusent de la parole, il fallait leur couper la langue : comme si la perfection et la vertu consistaient dans la nullité, et non dans le développement et le bon emploi de nos facultés.

D. L'instruction est donc une nécessité indispensable à l'existence de l'homme ?

R. Oui : tellement indispensable, que sans elle il est à chaque instant frappé et blessé par tous les êtres qui l'environnent ; car, s'il ne connaît pas les effets du feu, il se brûle ; ceux de l'eau, il se noie ; ceux de l'opium, il s'empoisonne : si dans l'état sauvage il ne connaît pas les ruses des animaux et l'art de saisir le gibier, il périt de faim, si dans l'état social il ne connaît pas la marche des saisons, il ne peut ni labourer, ni s'alimenter ; ainsi de toutes ses actions dans tous les besoins de sa conservation.

D. Mais toutes ces notions nécessaires à son existence et au développement de ses facultés, l'homme isolé peut-il se les procurer ?

R. Non : il ne le peut qu'avec l'aide de ses semblables, que vivant en *société*.

D. Mais la société n'est-elle pas pour l'homme un état contre nature?

R. Non : elle est au contraire un besoin, une loi que la nature lui impose par le propre fait de son organisation; car, 1° la nature a tellement constitué l'être humain, qu'il ne voit point son semblable d'un autre sexe sans éprouver des émotions et un attrait dont les suites le conduisent à vivre en famille, qui déjà est un état de société; 2° en le formant sensible, elle l'a organisé de manière que les sensations d'autrui se réfléchissent en lui-même, et y excitent des *co-sentiments* de plaisir, de douleur, qui sont un attrait et un lien indissoluble de la société; 3° enfin l'état de société, fondé sur les besoins de l'homme, n'est qu'un moyen de plus de remplir la loi de se conserver; et dire que cet état est hors de nature parce qu'il est plus parfait, c'est dire qu'un fruit amer et sauvage dans les bois, n'est plus le produit de la nature, alors qu'il est devenu doux et délicieux dans les jardins où on l'a cultivé.

D. Pourquoi donc les philosophes ont-ils appelé la vie sauvage l'état de *perfection?*

D. Parce que, comme je vous l'ai dit, le vulgaire a souvent donné le nom de philosophes à des esprits bizarres, qui, par curiosité, par vanité blessée, par dégoût des vices de la société, se sont fait de l'état sauvage des idées chimériques, contradictoires à leur propre système de l'homme parfait.

D. Quel est le vrai sens de ce mot *philosophe?*

R. Le mot *philosophe* signifie *amant de la sagesse :* or, comme la sagesse consiste dans la pratique des lois naturelles, le vrai philosophe est celui qui connaît ces lois avec étendue et justesse, et qui y conforme toute sa conduite.

D. Qu'est-ce que l'homme dans l'état sauvage?

R. C'est un animal brut, ignorant, une bête méchante et féroce, à la manière des ours et des orang-outangs.

D. Est-il heureux dans cet état?

R. Non ; car il n'a que les sensations du moment ; et ces sensations sont habituellement celles de besoins violents qu'il ne peut remplir, attendu qu'il est ignorant par nature et faible par son isolement.

D. Est-il libre?

R. Non : il est le plus esclave des êtres ; car sa vie dépend de tout ce qui l'entoure ; il n'est pas libre de manger quand il a faim, de se reposer quand il est las, de se réchauffer quand il a froid ; il court risque à chaque instant de périr : aussi la nature n'a-t-elle présenté que par hasard de tels individus ; et l'on voit que tous les efforts de l'espèce humaine depuis son origine n'ont tendu qu'à sortir de cet état violent, par le besoin pressant de sa conservation.

D. Mais ce besoin de conservation ne produit-il pas dans les individus l'*égoïsme*, c'est-à-dire l'*a-*

mour de *soi?* et l'égoïsme n'est-il pas contraire à l'état social?

R. Non; car, si par *égoïsme* vous entendez le penchant à nuire à autrui, ce n'est plus l'amour de soi, c'est la haine des autres. L'amour de soi, pris dans son vrai sens, non-seulement n'est pas contraire à la société, il en est le plus ferme appui, par la nécessité de ne pas nuire à autrui, de peur qu'en retour autrui ne nous nuise.

Ainsi la conservation de l'homme, et le développement de ses facultés dirigé vers ce but, sont la véritable loi de la nature dans la production de l'être humain; et c'est de ce principe simple et fécond que dérivent, c'est à lui que se rapportent, c'est sur lui que se mesurent toutes les idées de *bien* et de *mal*, de *vice* et de *vertu*, de *juste* ou d'*injuste*, de *vérité* ou d'*erreur*, de *permis* ou de *défendu*, qui fondent la morale de l'homme individu, ou de l'homme social.

CHAPITRE IV.

Base de la morale; du bien, du mal, du péché, du crime, du vice et de la vertu.

D. Qu'est-ce que le *bien* selon la loi naturelle?

R. C'est tout ce qui tend à conserver et perfectionner l'homme.

D. Qu'est-ce que le *mal?*

R. C'est tout ce qui tend à détruire et détériorer l'homme.

D. Qu'entend-on par mal et bien *physique*, mal et bien *moral?*

R. On entend par ce mot *physique*, tout ce qui agit immédiatement sur le corps. La santé est un bien *physique;* la maladie est un mal *physique*. Par *moral*, on entend ce qui n'agit que par des conséquences plus ou moins prochaines. La calomnie est un mal *moral;* la bonne réputation est un bien *moral*, parce que l'une et l'autre occasionent à notre égard des dispositions et des *habitudes* (1) de la part des autres hommes, qui sont utiles ou nuisibles à notre conservation, et qui attaquent ou favorisent nos moyens d'existence.

D. Tout ce qui tend à conserver ou à produire est donc un *bien?*

R. Oui : et voilà pourquoi certains législateurs ont placé au rang des œuvres agréables à Dieu, la culture d'un champ et la fécondité d'une femme.

D. Tout ce qui tend à donner la mort est donc un *mal?*

R. Oui : et voilà pourquoi des législateurs ont étendu l'idée du mal et du péché jusque sur le meurtre des animaux.

---

(1) C'est de ce mot *habitudes, actions répétées*, en latin *mores*, que vient le mot *moral* et toute sa famille.

D. Le meurtre d'un homme est donc un crime dans la loi naturelle?

R. Oui: et le plus grand que l'on puisse commettre; car tout autre mal peut se réparer, mais le meurtre ne se répare point.

D. Qu'est-ce qu'un *péché* dans la loi naturelle?

R. C'est tout ce qui tend à troubler l'ordre établi par la nature, pour la conservation et la perfection de l'homme et de la société.

D. L'intention peut-elle être un mérite ou un crime?

R. Non; car ce n'est qu'une idée sans réalité; mais elle est un commencement de péché et de mal, par la tendance qu'elle donne vers l'action.

D. Qu'est-ce que la *vertu* selon la loi naturelle?

R. C'est la pratique des actions utiles à l'individu et à la société.

D. Que signifie ce mot individu?

R. Il signifie un homme considéré isolément de tout autre.

D. Qu'est-ce que le *vice* selon la loi naturelle?

R. C'est la pratique des actions nuisibles à l'individu et à la société.

D. Est-ce que la *vertu* et le *vice* n'ont pas un objet purement spirituel et abstrait des sens?

R. Non: c'est toujours à un but physique qu'ils se rapportent en dernière analyse, et ce but est toujours de détruire ou de conserver le corps.

D. Le vice et la vertu ont-ils des degrés de force et d'intensité ?

R. Oui : selon l'importance des facultés qu'ils attaquent ou qu'ils favorisent, et selon le nombre d'individus en qui ces facultés sont favorisées ou lésées.

D. Donnez-m'en des exemples ?

R. L'action de sauver la vie d'un homme est plus vertueuse que celle de sauver son bien ; l'action de sauver la vie de dix hommes l'est plus que de sauver la vie d'un seul ; et l'action utile à tout le genre humain est plus vertueuse que l'action utile à une seule nation.

D. Comment la loi naturelle prescrit-elle la pratique du bien et de la vertu, et défend-elle celle du mal et du vice ?

R. Par les avantages mêmes qui résultent de la pratique du bien et de la vertu pour la conservation de notre corps, et par les dommages qui résultent, pour notre existence, de la pratique du mal et du vice.

D. Ses préceptes sont donc dans l'action ?

R. Oui : ils sont l'action même considérée dans son effet présent et dans ses conséquences futures.

D. Comment divisez-vous les vertus ?

R. Nous les divisons en trois classes : 1° vertus individuelles ou relatives à l'homme seul ; 2° vertus domestiques ou relatives à la famille ; 3° et vertus sociales ou relatives à la société.

CHAPITRE V.

Des vertus individuelles.

D. Quelles sont les vertus individuelles?

R. Elles sont au nombre de cinq principales, savoir :

1° La *science*, qui comprend la prudence et la sagesse;

2° La *tempérance*, qui comprend la sobriété et la chasteté;

3° Le *courage*, ou la force du corps et de l'ame;

4° L'*activité*, c'est-à-dire l'amour du travail et l'emploi du temps;

5° Enfin la *propreté*, ou pureté du corps, tant dans les vêtements que dans l'habitation.

D. Comment la loi naturelle prescrit-elle la *science?*

R. Par la raison que l'homme qui connaît les causes et les effets des choses, pourvoit d'une manière étendue et certaine à sa conservation et au développement de ses facultés. La science est pour lui l'œil et la lumière, qui lui font discerner avec justesse et clarté tous les objets au milieu desquels il se meut; et voilà pourquoi l'on dit un homme *éclairé*, pour désigner un homme savant et instruit. Avec la science et l'instruction

on a sans cesse des ressources et des moyens de subsister ; et voilà pourquoi un philosophe, qui avait fait naufrage, disait au milieu de ses compagnons qui se désolaient de la perte de leurs fonds : *Pour moi, je porte tous mes fonds en moi.*

D. Quel est le vice contraire à la science?

R. C'est l'ignorance.

D. Comment la loi naturelle défend-elle l'ignorance?

R. Par les graves détriments qui en résultent pour notre existence ; car l'ignorant, qui ne connaît ni les causes ni les effets, commet à chaque instant les erreurs les plus pernicieuses à lui et aux autres ; c'est un aveugle qui marche à tâtons, et qui, à chaque pas, est heurté ou heurte ses associés.

D. Quelle différence y a-t-il entre un ignorant et un sot?

R. La même différence qu'entre un aveugle de bonne foi et un aveugle qui prétend voir clair : la sottise est la réalité de l'ignorance, plus la vanité du savoir.

D. L'ignorance et la sottise sont-elles communes?

R. Oui, très-communes ; ce sont les maladies habituelles et générales du genre humain : il y a trois mille ans que le plus sage des hommes disait : *Le nombre des sots est infini* ; et le monde n'a point changé.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que, pour être instruit, il faut beaucoup de travail et de temps, et que les hommes, nés ignorants et craignant la peine, trouvent plus commode de rester aveugles et de prétendre voir clair.

D. Quelle différence y a-t-il du savant au sage ?

R. Le savant connaît et le sage pratique.

D. Qu'est-ce que la prudence ?

R. C'est la vue anticipée, la *prévoyance* des effets et des conséquences de chaque chose ; prévoyance au moyen de laquelle l'homme évite les dangers qui le menacent, saisit et suscite les occasions qui lui sont favorables : d'où il résulte qu'il pourvoit à sa conservation pour le présent et pour l'avenir d'une manière étendue et sûre, tandis que l'imprudent qui ne calcule ni ses pas, ni sa conduite, ni les efforts, ni les résistances, tombe à chaque instant dans mille embarras, mille périls, qui détruisent plus ou moins lentement ses facultés et son existence.

D. Lorsque l'Évangile appelle bienheureux les pauvres d'esprit, entend-il parler des ignorants et des imprudents ?

R. Non ; car, en même temps qu'il conseille la simplicité des colombes, il ajoute la prudente finesse des serpents. Par simplicité d'esprit on entend la droiture, et le précepte de l'Évangile n'est que celui de la nature.

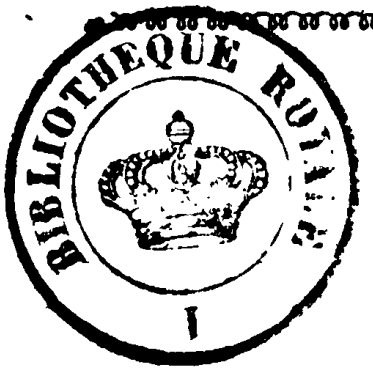

CHAPITRE VI.

De la tempérance.

D. Qu'est-ce que la tempérance ?

R. C'est un usage réglé de nos facultés, qui fait que nous n'excédons jamais, dans nos sensations, le but de la nature à nous conserver ; c'est la modération des passions.

D. Quel est le vice contraire à la tempérance?

R. C'est le déréglement des passions, l'avidité de toutes les jouissances, en un mot, la cupidité.

D. Quelles sont les branches principales de la tempérance?

R. Ce sont la sobriété, la continence ou la chasteté.

D. Comment la loi naturelle prescrit-elle la sobriété?

R. Par son influence puissante sur notre santé. L'homme sobre digère avec bien-être; il n'est point accablé du poids des aliments; ses idées sont claires et faciles, il remplit bien toutes ses fonctions; il vaque avec intelligence à ses affaires; il vieillit exempt de maladies; il ne perd point son argent en remèdes, et il jouit avec allégresse des biens que le sort et sa prudence lui ont procurés.

Ainsi, d'une seule vertu la nature généreuse tire mille récompenses.

D. Comment prohibe-t-elle la gourmandise?

R. Par les maux nombreux qui y sont attachés. Le gourmand, oppressé d'aliments, digère avec anxiété; sa tête troublée par les fumées de la digestion ne conçoit point d'idées nettes et claires; il se livre avec violence à des mouvements déréglés de luxure et de colère qui nuisent à sa santé; son corps devient gras, pesant et impropre au travail; il essuie des maladies douloureuses et dispendieuses; il vit rarement vieux, et sa vieillesse est remplie de dégoûts et d'infirmités.

D. Doit-on considérer l'abstinence et le jeûne comme des actions vertueuses?

R. Oui, lorsqu'on a trop mangé; car alors l'abstinence et le jeûne sont des remèdes efficaces et simples; mais lorsque le corps a besoin d'aliments, les lui refuser et le laisser souffrir de soif ou de faim, c'est un délire et un véritable péché contre la loi naturelle.

D. Comment cette loi considère-t-elle l'ivrognerie?

R. Comme le vice le plus vil et le plus pernicieux. L'ivrogne, privé du sens et de la raison que Dieu nous a donnés, profane le bienfait de la Divinité; il se ravale à la condition des brutes; incapable de guider même ses pas, il chancelle et tombe comme l'épileptique; il se blesse et peut

même se tuer; sa faiblesse dans cet état le rend le jouet et le mépris de tout ce qui l'environne; il contracte dans l'ivresse des marchés ruineux, et il perd ses affaires; il lui échappe des propos outrageux qui lui suscitent des ennemis, des repentirs; il remplit sa maison de troubles, de chagrins, et finit par une mort précoce ou par une vieillesse cacochyme.

D. La loi naturelle interdit-elle absolument l'usage du vin?

R. Non : elle en défend seulement l'abus; mais comme de l'usage à l'abus le passage est facile et prompt pour le vulgaire, peut-être les législateurs qui ont proscrit l'usage du vin ont-ils rendu service à l'humanité.

D. La loi naturelle défend-elle l'usage de certaines viandes, de certains végétaux, à certains jours, dans certaines saisons?

R. Non : elle ne défend absolument que ce qui nuit à la santé; ses préceptes varient à cet égard comme les personnes, et ils composent même une science très-délicate et très-importante; car la qualité, la quantité, la combinaison des aliments, ont la plus grande influence, non-seulement sur les affections momentanées de l'ame, mais encore sur ses dispositions habituelles. Un homme n'est point, à jeun, le même qu'après un repas, fût-il sobre. Un verre de liqueur, une tasse de café donnent des degrés divers de vivacité, de mobi-

lité, de disposition à la colère, la tristesse ou à la gaieté; tel mets, parce qu'il pèse à l'estomac, rend morose et chagrin; et tel autre, parce qu'il se digère bien, donne de l'allégresse, du penchant à obliger ou à aimer. L'usage des végétaux, parce qu'ils nourrissent peu, rend le corps faible, et porte vers le repos, la paresse, la douceur; l'usage des viandes, parce qu'elles nourrissent beaucoup, et des spiritueux, parce qu'ils stimulent les nerfs, donne de la vivacité, de l'inquiétude, de l'audace. Or de ces habitudes d'aliments résultent des habitudes de constitution et d'organes qui forment ensuite les tempéraments marqués chacun de leur caractère. Et voilà pourquoi, surtout dans les pays chauds, les législateurs ont fait des lois de régime. De longues expériences avaient appris aux anciens que la science diététique composait une grande partie de la science morale; chez les Égyptiens, chez les anciens Perses, chez les Grecs même, à l'aréopage, on ne traitait les affaires graves qu'à jeun; et l'on a remarqué que chez les peuples où l'on délibère dans la chaleur des repas ou dans les fumées de la digestion, les délibérations étaient fougueuses, turbulentes, et leurs résultats fréquemment déraisonnables et perturbateurs.

CHAPITRE VII.

De la continence.

D. La loi naturelle prescrit-elle la continence?

R. Oui : parce que la modération dans l'usage de la plus vive de nos sensations est non-seulement utile, mais indispensable au maintien des forces et de la santé; et parce qu'un calcul simple prouve que, pour quelques minutes de privation, l'on se procure de longues journées de vigueur d'esprit et de corps.

D. Comment défend-elle le libertinage?

R. Par les maux nombreux qui en résultent pour l'existence physique et morale. L'homme qui s'y livre s'énerve, s'allanguit; il ne peut plus vaquer à ses études ou à ses travaux; il contracte des habitudes oiseuses, dispendieuses, qui portent atteinte à ses moyens de vivre, à sa considération publique, à son crédit : ses intrigues lui causent des embarras, des soucis, des querelles, des procès; sans compter les maladies graves et profondes, la perte de ses forces par un poison intérieur et lent, l'hébétude de son esprit par l'épuisement du genre nerveux, et enfin une vieillesse prématurée et infirme.

D. La loi naturelle considère-t-elle comme vertu cette chasteté absolue si recommandée dans les institutions monastiques?

R. Non; car cette chasteté n'est utile ni à la société où elle a lieu, ni à l'individu qui la pratique : elle est même nuisible à l'un et à l'autre. D'abord elle nuit à la société en ce qu'elle la prive de la population, qui est un de ses principaux moyens de richesse et de puissance; et de plus, en ce que les célibataires, bornant toutes leurs vues et leurs affections au temps de leur vie, ont en général un égoïsme peu favorable aux intérêts généraux de la société.

En second lieu, elle nuit aux individus qui la pratiquent, par cela même qu'elle les dépouille d'une foule d'affections et de relations qui sont la source de la plupart des vertus domestiques et sociales; et de plus, il arrive souvent, par des circonstances d'âge, de régime, de tempérament, que la continence absolue nuit à la santé et cause de graves maladies, parce qu'elle contrarie les lois physiques sur lesquelles la nature a fondé le système de la reproduction des êtres : et ceux qui vantent si fort la chasteté, même en supposant qu'ils soient de bonne foi, sont en contradiction avec leur propre doctrine, qui consacre la loi de la nature par le commandement si connu : *Croissez et multipliez.*

D. Pourquoi la chasteté est-elle plus considé-

rée comme vertu dans les femmes que dans les hommes?

R. Parce que le défaut de chasteté dans les femmes a des inconvénients bien plus graves et bien plus dangereux pour elles et pour la société; car, sans compter les chagrins et les maladies qui leur sont communs avec les hommes, elles sont encore exposées à toutes les incommodités qui précédent, accompagnent et suivent l'état de maternité dont elles courent les risques. Que si cet état leur arrive hors des cas de la loi, elles deviennent un objet de scandale et de mépris public, et remplissent d'amertume et de trouble le reste de leur vie. De plus, elles demeurent chargées des frais d'entretien et d'éducation d'enfants dénués de pères; frais qui les appauvrissent et nuisent de toute manière à leur existence physique et morale. Dans cette situation, privées de la fraîcheur et de la santé qui font leurs appas, portant avec elles une surcharge étrangère et coûteuse, elles ne sont plus recherchées par les hommes, elles ne trouvent point d'établissement solide, elles tombent dans la pauvreté, la misère, l'avilissement, et traînent avec peine une vie malheureuse.

D. La loi naturelle descend-elle jusqu'au scrupule des désirs et des pensées?

R. Oui, parce que dans les lois physiques du corps humain, les pensées et les désirs allument les sens, et provoquent bientôt les actions: de

plus, par une autre loi de la nature dans l'organisation de notre corps, ces actions deviennent un besoin machinal qui se répète par périodes de jours ou de semaines, en sorte qu'à telle époque renaît le besoin de telle action, de telle sécrétion; si cette action, cette sécrétion, sont nuisibles à la santé, leur habitude devient destructive de la vie même. Ainsi les désirs et les pensées ont une véritable importance naturelle.

D. Doit-on considérer la pudeur comme une vertu?

R. Oui, parce que la pudeur, n'étant que la honte de certaines actions, maintient l'ame et le corps dans toutes les habitudes utiles au bon ordre et à la conservation de soi-même. La femme pudique est estimée, recherchée, établie avec des avantages de fortune qui assurent son existence et la lui rendent agréable, tandis que l'impudente et la prostituée sont méprisées, repoussées et abandonnées à la misère et à l'avilissement.

CHAPITRE VIII.

Du courage et de l'activité.

D. Le courage et la force de corps et d'esprit sont-ils des vertus dans la loi naturelle?

R. Oui, et des vertus très-importantes; car elles sont des moyens efficaces et indispensables de pourvoir à notre conservation et à notre bien-être. L'homme courageux et fort repousse l'oppression, défend sa vie, sa liberté, sa propriété; par son travail il se procure une subsistance abondante, et il en jouit avec tranquillité et paix d'ame. Que s'il lui arrive des malheurs dont n'ait pu le garantir sa prudence, il les supporte avec fermeté et résignation; et voilà pourquoi les anciens moralistes avaient compté la force et le courage au rang des quatre vertus principales.

D. Doit-on considérer la faiblesse et la lâcheté comme des vices?

R. Oui, puisqu'il est vrai qu'elles portent avec elles mille calamités. L'homme faible ou lâche vit dans des soucis, dans des angoisses perpétuelles; il mine sa santé par la terreur, souvent mal fondée, d'attaques et de dangers; et cette terreur, qui est un mal, n'est pas un remède; elle le rend au

contraire l'esclave de quiconque veut l'opprimer ; par la servitude et l'avilissement de toutes ses facultés, elle dégrade et détériore ses moyens d'existence, jusqu'à voir dépendre sa vie des volontés et des caprices d'un autre homme.

D. Mais, d'après ce que vous avez dit de l'influence des aliments, le courage et la force, ainsi que plusieurs autres vertus, ne sont-ils pas en grande partie l'effet de notre constitution physique, de notre tempérament ?

R. Oui, cela est vrai ; à tel point que ces qualités se transmettent par la génération et le sang, avec les éléments dont elles dépendent : les faits les plus répétés et les plus constants prouvent que dans les races des animaux de toute espèce, l'on voit certaines qualités physiques et morales attachées à tous les individus de ces races, s'accroître ou diminuer selon les combinaisons et les mélanges qu'elles en font avec d'autres races.

D. Mais alors que notre volonté ne suffit plus à nous procurer ces qualités, est-ce un crime d'en être privés ?

R. Non ; ce n'est point un crime, c'est un *malheur* ; c'est ce que les anciens appelaient une *fatalité funeste* ; mais alors même, il dépend encore de nous de les acquérir ; car, du moment que nous connaissons sur quels éléments physiques se fonde telle ou telle qualité, nous pouvons en préparer la naissance, en exciter les développements

par un maniement habile de ces éléments, et voilà ce que fait la science de l'éducation, qui, selon qu'elle est dirigée, perfectionne ou détériore les individus ou les races, au point d'en changer totalement la nature et les inclinations; et c'est ce qui rend si importante la connaissance des lois naturelles par lesquelles se font avec certitude et nécessité ces opérations et ces changements.

D. Pourquoi dites-vous que l'activité est une vertu selon la loi naturelle?

R. Parce que l'homme qui travaille et emploie utilement son temps, en retire mille avantages précieux pour son existence. Est-il né pauvre, son travail fournit à sa subsistance; et si de plus il est sobre, continent, prudent, il acquiert bientôt de l'aisance, et il jouit des douceurs de la vie: son travail même lui donne ces vertus; car tandis qu'il occupe son esprit et son corps, il n'est point affecté de désirs déréglés, il ne s'ennuie point, il contracte de douces habitudes, il augmente ses forces, sa santé, et parvient à une vieillesse paisible et heureuse.

D. La paresse et l'oisiveté sont donc des vices dans la loi naturelle?

R. Oui, et les plus pernicieux de tous les vices: car elles conduisent à tous les autres. Par la paresse et l'oisiveté, l'homme reste ignorant et perd même la science qu'il avait acquise: il tombe dans tous les malheurs qui accompagnent l'ignorance

et la sottise; par la paresse et l'oisiveté, l'homme, dévoré d'ennuis, se livre, pour les dissiper, à tous les désirs de ses sens, qui, prenant de jour en jour plus d'empire, le rendent intempérant, gourmand, luxurieux, énervé, lâche, vil et méprisable. Par l'effet certain de tous ces vices, il ruine sa fortune, consume sa santé, et termine sa vie dans toutes les angoisses des maladies et de la pauvreté.

D. A vous entendre, il semblerait que la pauvreté fût un vice?

R. Non; elle n'est pas un vice, mais elle est encore moins une vertu; car elle est bien plus près de nuire que d'être utile : elle est même communément le résultat du vice, ou son commencement; car tous les vices individuels ont l'effet de conduire à l'indigence, à la privation des besoins de la vie; et quand un homme manque du nécessaire, il est bien près de se le procurer par des moyens vicieux, c'est-à-dire nuisibles à la société. Toutes les vertus individuelles, au contraire, tendent à procurer à l'homme une subsistance abondante; et quand il a plus qu'il ne consomme, il lui est bien plus facile de donner aux autres, et de pratiquer les actions utiles à la société.

D. Est-ce que vous regardez la richesse comme une vertu?

R. Non; mais elle est encore moins un vice; c'est son usage que l'on peut appeler vertueux

ou vicieux, selon qu'il est utile ou nuisible à l'homme et à la société. La richesse est un instrument dont l'usage seul et l'emploi déterminent la vertu ou le vice.

CHAPITRE IX.

De la propreté.

D. Pourquoi comptez-vous la propreté au rang des vertus?

R. Parce qu'elle en est réellement une des plus importantes, en ce qu'elle influe puissamment sur la santé du corps et sur sa conservation. La *propreté*, tant dans les vêtements que dans la maison, empêche les effets pernicieux de l'humidité, des mauvaises odeurs, des miasmes contagieux qui s'élèvent de toutes les choses abandonnées à la putréfaction : la propreté entretient la libre transpiration ; elle renouvelle l'air, rafraîchit le sang, et porte l'allégresse même dans l'esprit.

Aussi voit-on que les personnes soigneuses de la propreté de leur corps et de leur habitation, sont en général plus saines, moins exposées aux maladies, que celles qui vivent dans la crasse et dans l'ordure ; et l'on remarque de plus, que la propreté entraîne avec elle, dans tout le régime

domestique, des habitudes d'ordre et d'arrangement, qui sont l'un des premiers moyens et des premiers éléments du bonheur.

D. La *malpropreté* ou *saleté* est donc un vice véritable ?

R. Oui, aussi véritable que l'ivrognerie, ou que l'oisiveté dont elle dérive en grande partie. La malpropreté est la cause seconde et souvent première d'une foule d'incommodités, même de maladies graves ; il est constaté en médecine qu'elle n'engendre pas moins les dartres, la gale, la teigne, la lèpre, que l'usage des aliments corrompus ou âcres ; qu'elle favorise les influences contagieuses de la peste, des fièvres malignes ; qu'elle les suscite même dans les hôpitaux et dans les prisons ; qu'elle occasionne des rhumatismes en encroûtant la peau de crasse et s'opposant à la transpiration, sans compter la honteuse incommodité d'être dévoré d'insectes, qui sont l'apanage immonde de la misère et de l'avilissement.

Aussi la plupart des anciens législateurs avaient-ils fait de la *propreté*, sous le nom de *pureté*, l'un des dogmes essentiels de leurs religions : voilà pourquoi ils chassaient de la société et punissaient même corporellement ceux qui se laissaient atteindre des maladies qu'engendre la malpropreté ; pourquoi ils avaient institué et consacré des cérémonies d'*ablutions*, de *bains*, de *baptêmes*, de *purifications* même par la flamme et par les fu-

mées aromatiques de l'encens, de la myrrhe, du benjoin, etc.; en sorte que tout le système des souillures, tous ces rites des choses *mondes* ou *immondes*, dégénérés depuis en abus et en préjugés, n'étaient fondés dans l'origine que sur l'observation judicieuse que des hommes sages et instruits avaient faite de l'extrême influence que la propreté du corps, dans les vêtements et l'habitation, exerce sur sa santé, et, par une conséquence immédiate, sur celle de l'esprit et des facultés morales.

Ainsi, toutes les vertus individuelles ont pour but plus ou moins direct, plus ou moins prochain, la conservation de l'homme qui les pratique; et par la conservation de chaque homme, elles tendent à celle de la famille et de la société, qui se composent de la somme réunie des individus.

CHAPITRE X.

Des vertus domestiques.

D. Qu'entendez-vous par vertus domestiques?

R. J'entends la pratique des actions utiles à la famille, censée vivre dans une même maison (1).

(1) Domestique vient du mot latin *domus*, maison.

D. Quelles sont ces vertus?

R. Ce sont l'économie, l'amour paternel, l'amour conjugal, l'amour filial, l'amour fraternel, et l'accomplissement des devoirs de maître et de serviteur.

D. Qu'est-ce que l'économie?

R. C'est, selon le sens le plus étendu du mot (1), la bonne administration de tout ce qui concerne l'existence de la famille ou de la maison; et comme la subsistance y tient le premier rang, on a resserré le nom d'*économie* à l'emploi de l'argent aux premiers besoins de la vie.

D. Pourquoi l'économie est-elle une vertu?

R. Parce que l'homme qui ne fait aucune dépense inutile se trouve avoir un surabondant qui est la vraie richesse, et au moyen duquel il procure à lui et à sa famille tout ce qui est véritablement commode et utile; sans compter que par-là il s'assure des ressources contre les pertes accidentelles et imprévues, en sorte que lui et sa famille vivent dans une douce aisance, qui est la base de la félicité humaine.

D. La dissipation et la prodigalité sont donc des vices?

R. Oui; car par elles l'homme finit par manquer du nécessaire; il tombe dans la pauvreté, la misère, l'avilissement; et ses amis mêmes,

(1) *Oico-nomos*, en grec, bon ordre de la maison.

craignant d'être obligés de lui restituer ce qu'il a dépensé avec eux ou pour eux, le fuient comme le débiteur fuit son créancier, et il reste abandonné de tout le monde.

D. Qu'est-ce que l'amour paternel?

R. C'est le soin assidu que prennent les parents, de faire contracter à leurs enfants l'habitude de toutes les actions utiles à eux et à la société.

D. En quoi la tendresse paternelle est-elle une vertu pour les parents?

R. En ce que les parents qui élèvent leurs enfants dans ces habitudes, se procurent pendant le cours de leur vie des jouissances et des secours qui se font sentir à chaque instant, et qu'ils assurent à leur vieillesse des appuis et des consolations contre les besoins et les calamités de tout genre qui assiégent cet âge.

D. L'amour paternel est-il une vertu commune?

R. Non; malgré que tous les parents en fassent ostentation, c'est une vertu rare; ils n'*aiment* pas leurs enfants, ils les *caressent*, et ils les gâtent; ce qu'ils aiment en eux, ce sont les agents de leurs volontés, les instruments de leur pouvoir, les trophées de leur vanité, les hochets de leur oisiveté : ce n'est pas tant l'utilité des enfants qu'ils se proposent, que leur soumission, leur obéissance; et si parmi les enfants on compte tant de bienfaités ingrats, c'est que parmi les parents il y a autant de bienfaiteurs despotes et ignorants.

D. Pourquoi dites-vous que l'amour conjugal est une vertu?

R. Parce que la concorde et l'union qui résultent de l'amour des époux, établissent au sein de la famille une foule d'habitudes utiles à sa prospérité et à sa conservation. Les époux unis aiment leur maison, et ne la quittent que peu; ils en surveillent tous les détails et l'administration; ils s'appliquent à l'éducation de leurs enfants; ils maintiennent le respect et la fidélité des domestiques; ils empêchent tout désordre, toute dissipation; et, par toute leur bonne conduite, ils vivent dans l'aisance et la considération; tandis que les époux qui ne s'aiment point, remplissent leur maison de querelles et de troubles, suscitent la guerre parmi les enfants et les domestiques; livrent les uns et les autres à toute espèce d'habitudes vicieuses : chacun dans la maison dissipe, pille, dérobe de son côté; les revenus s'absorbent sans fruit; les dettes surviennent; les époux mécontents se fuient, se font des procès; et toute cette famille tombe dans le désordre, la ruine, l'avilissement et le manque du nécessaire.

D. L'adultère est-il un délit dans la loi naturelle?

R. Oui; car il traîne avec lui une foule d'habitudes nuisibles aux époux et à la famille. La femme ou le mari, épris d'affections étrangères, négligent leur maison, la fuient, en détournent autant qu'ils peuvent les revenus pour les dépen-

ser avec l'objet de leurs affections ; de là les querelles, les scandales, les procès, le mépris des enfants et des domestiques, le pillage et la ruine finale de toute la maison ; sans compter que la femme adultère commet un vol très-grave, en donnant à son mari des héritiers d'un sang étranger, qui frustrent de leur légitime portion les véritables enfants.

D. Qu'est-ce que l'amour filial ?

R. C'est, de la part des enfants, la pratique des actions utiles à eux et à leurs parents.

D. Comment la loi naturelle prescrit-elle l'amour filial ?

R. Par trois motifs principaux : 1° par sentiment, car les soins affectueux des parents inspirent dès le bas âge de douces habitudes d'attachement ; 2° par justice, car les enfants doivent à leurs parents le retour et l'indemnité des soins et même des dépenses qu'ils leur ont causés ; 3° par intérêt personnel, car s'ils les traitent mal, ils donnent à leurs propres enfants des exemples de révolte et d'ingratitude, qui les autorisent un jour à leur rendre la pareille.

D. Doit-on entendre par amour filial une soumission passive et aveugle ?

R. Non, mais une soumission raisonnable, et fondée sur la connaissance des droits et des devoirs mutuels des pères et des enfants ; droits et

devoirs sans l'observation desquels leur conduite mutuelle n'est que désordre.

D. Pourquoi l'amour fraternel est-il une vertu?

R. Parce que la concorde et l'union, qui résultent de l'amour des frères, établissent la force, la sûreté, la conservation de la famille : les frères unis se défendent mutuellement de toute oppression ; ils s'aident dans leurs besoins, se secourent dáns leurs infortunes, et assurent ainsi leur commune existence ; tandis que les frères désunis, abandonnés chacun à leurs forces personnelles, tombent dans tous les inconvénients de l'isolement et de la faiblesse individuelle. C'est ce qu'exprimait ingénieusement ce roi scythe, qui, au lit de la mort, ayant appelé ses enfants, leur ordonna de rompre un faisceau de flèches : les ieunes gens, quoique nerveux, ne l'ayant pu, il le prit à son tour, et l'ayant délié, il brisa du bout des doigts chaque flèche séparée. « Voilà, leur dit-il, les effets de l'union : unis en faisceau, vous serez invincibles ; pris séparément, vous serez brisés comme des roseaux. »

D. Quels sont les devoirs réciproques des maîtres et des serviteurs ?

R. C'est la pratique des actions qui leur sont respectivement et justement utiles, et là commencent les rapports de la société ; car la règle et la mesure de ces actions respectives est l'équilibre ou l'égalité entre le service et la récom-

pense, entre ce que l'un rend et ce que l'autre donne ; ce qui est la base fondamentale de toute société.

Ainsi, toutes les vertus domestiques et individuelles se rapportent plus ou moins médiatement, mais toujours avec certitude, à l'objet physique de l'amélioration et de la conservation de l'homme, et sont par-là des préceptes résultants de la loi fondamentale de la nature dans sa formation.

CHAPITRE XI.

Des vertus sociales ; de la justice.

D. Qu'est-ce que la société ?

R. C'est toute réunion d'hommes vivant ensemble sous les clauses d'un contrat exprès ou tacite, qui a pour but leur commune conservation.

D. Les vertus sociales sont-elles nombreuses ?

R. Oui : l'on en peut compter autant qu'il y a d'espèces d'actions utiles à la société ; mais toutes se réduisent à un seul principe.

D. Quel est ce principe fondamental ?

R. C'est la *justice*, qui seule comprend toutes les vertus de la société.

D. Pourquoi dites-vous que la justice est la

vertu fondamentale et presque unique de la société?

R. Parce qu'elle seule embrasse la pratique de toutes les actions qui lui sont utiles, et que toutes les autres vertus, sous les noms de charité, d'humanité, de probité, d'amour de la patrie, de sincérité, de générosité, de simplicité de mœurs et de modestie, ne sont que des formes variées et des applications diverses de cet axiome : *Ne fais à autrui que ce que tu veux qu'il te fasse*, qui est la définition de la justice.

D. Comment la loi naturelle veut-elle la justice?

R. Par trois attributs physiques, inhérents à l'organisation de l'homme.

D. Quels sont ces attributs?

R. Ce sont l'égalité, la liberté, la propriété.

D. Comment l'égalité est-elle un attribut physique de l'homme?

R. Parce que tous les hommes ayant également des yeux, des mains, une bouche, des oreilles, et le besoin de s'en servir pour vivre, ils ont par ce fait même un droit égal à la vie, à l'usage des éléments qui l'entretiennent; ils sont tous égaux devant Dieu.

D. Est-ce que vous prétendez que tous les hommes entendent également, voient également, sentent également, ont des besoins égaux, dès passions égales?

R. Non ; car il est d'évidence et de fait journalier, que l'un a la vue courte, et l'autre longue ; que l'un mange beaucoup, et l'autre peu ; que l'un a des passions douces, et l'autre violentes ; en un mot, que l'un est faible de corps et d'esprit, tandis que l'autre est fort.

D. Ils sont donc réellement inégaux ?

R. Oui, dans les développements de leurs moyens, mais non pas dans la nature et l'essence de ces moyens ; c'est une même étoffe, mais les dimensions n'en sont pas égales ; le poids, la valeur, n'en sont pas les mêmes. Notre langue n'a pas le mot propre pour désigner à la fois l'identité de la nature, et la diversité de la forme et de l'emploi. C'est une égalité proportionnelle ; et voilà pourquoi j'ai dit, égaux devant Dieu et dans l'ordre de nature.

D. Comment la liberté est-elle un attribut physique de l'homme ?

R. Parce que tous les hommes ayant des sens suffisants à leur conservation, nul n'ayant besoin de l'œil d'autrui pour voir, de son oreille pour entendre, de sa bouche pour manger, de son pied pour marcher, ils sont tous par ce fait même constitués naturellement indépendants, libres ; nul n'est nécessairement soumis à un autre, ni n'a le droit de le dominer.

D. Mais si un homme est né fort, n'a-t-il pas le droit naturel de maîtriser l'homme né faible ?

R. Non : car ce n'est ni une nécessité pour lui, ni une convention entre eux ; c'est une extension abusive de sa force ; et l'on abuse ici du mot *droit*, qui, dans son vrai sens, ne peut désigner que *justice* ou *faculté réciproque*.

D. Comment la propriété est-elle un attribut physique de l'homme ?

R. En ce que tout homme étant constitué égal ou semblable à un autre, et par conséquent indépendant, libre, chacun est le maître absolu, le propriétaire plénier de son corps et des produits de son travail.

D. Comment la justice dérive-t-elle de ces trois attributs ?

R. En ce que les hommes étant égaux, libres, ne se devant rien, ils n'ont le droit de rien se demander les uns aux autres, qu'autant qu'ils se rendent des valeurs égales ; qu'autant que la balance du donné au rendu est en *équilibre* : et c'est cette *égalité*, cet *équilibre*, qu'on appelle *justice*, *équité* (1) ; c'est-à-dire qu'*égalité* et *justice* sont un même mot, sont la même loi naturelle, dont les vertus sociales ne sont que des applications et des dérivés.

---

(1) *Æquitas*, *æquilibrium*, *æqualitas*, sont tous de la même famille.

CHAPITRE XII.

Developpement des vertus sociales.

D. Développez-moi comment les vertus sociales dérivent de la loi naturelle; comment la charité ou l'amour du prochain en est-il un précepte, une application?

R. Par raison d'égalité et de réciprocité : car, lorsque nous nuisons à autrui, nous lui donnons le droit de nous nuire à son tour : ainsi, en attaquant l'existence d'autrui, nous portons atteinte à la nôtre par l'effet de la réciprocité; au contraire, en faisant du bien à autrui, nous avons lieu et droit d'en attendre l'échange, l'équivalent : et tel est le caractère de toutes les vertus sociales, d'être utiles à l'homme qui les pratique, par le droit de réciprocité qu'elles lui donnent sur ceux à qui elles ont profité.

D. La charité n'est donc que la justice?

R. Non, elle n'est que la justice, avec cette nuance, que la stricte justice se borne à dire : *Ne fais pas à autrui le mal que tu ne voudrais pas qu'il te fît;* et que la charité ou l'amour du prochain s'étend jusqu'à dire : *Fais à autrui le bien que tu voudrais recevoir.* Ainsi l'Évangile, en di-

sant que ce précepte renfermait toute la loi et tous les prophètes, n'a fait qu'énoncer le précepte de la loi naturelle.

D. Ordonne-t-elle le pardon des injures?

R. Oui, en tant que ce pardon s'accorde avec la conservation de nous-mêmes.

D. Donne-t-elle le précepte de tendre l'autre joue, quand on a reçu un soufflet?

R. Non; car d'abord il est contraire à celui d'aimer notre prochain *comme soi-même*, puisqu'on l'aimerait plus que soi, lui qui attente à notre conservation. 2° Un tel précepte, pris à la lettre, encourage le méchant à l'oppression et à l'injustice; et la loi naturelle a été plus sage, en prescrivant une mesure calculée de courage et de modération, qui fait oublier une première injure de vivacité, mais qui punit tout acte tendant à l'oppression.

D. La loi naturelle prescrit-elle de faire du bien à autrui sans compte et sans mesure?

R. Non; car c'est un moyen certain de le conduire à l'ingratitude. Telle est la force du sentiment de la justice implanté dans le cœur des hommes, qu'ils *ne savent pas même gré des bienfaits donnés sans discrétion*. Il n'est qu'une seule mesure avec eux, c'est d'être juste.

D. L'aumône est-elle une action vertueuse?

R. Oui, quand elle est faite selon cette règle; sans quoi elle devient une imprudence et un vice,

en ce qu'elle fomente l'oisiveté, qui est nuisible au mendiant et à la société ; nul n'a droit de jouir du bien et du travail d'autrui, sans rendre un équivalant de son propre travail.

D. La loi naturelle considère-t-elle comme vertus l'espérance et la foi, que l'on joint à la charité ?

R. Non : car ce sont des idées sans réalité ; que s'il en résulte quelques effets, ils sont plutôt à l'avantage de ceux qui n'ont pas ces idées que de ceux qui les ont ; en sorte que l'on peut appeler la *foi* et l'*espérance* les vertus des *dupes* au profit des fripons.

D. La loi naturelle prescrit-elle la probité ?

R. Oui : car la probité n'est autre chose que le respect fondé sur un calcul prudent et bien combiné de nos intérêts comparés à ceux des autres.

D. Mais ce calcul, qui embrasse des intérêts et des droits compliqués dans l'état social, n'exige-t-il pas des lumières et des connaissances qui en font une science difficile ?

R. Oui, et une science d'autant plus délicate, que l'honnête homme prononce dans sa propre cause.

D. La probité est donc un signe d'étendue et de justesse dans l'esprit ?

R. Oui : car presque toujours l'honnête homme néglige un intérêt présent afin de ne pas en dé-

truire un à venir ; tandis que le fripon fait le contraire, et perd un grand intérêt à venir pour un petit intérêt présent.

D. L'improbité est donc un signe de fausseté dans le jugement, et de rétrécissement dans l'esprit?

R. Oui : et l'on peut définir les fripons, des calculateurs ignorants ou sots ; car ils n'entendent point leurs véritables intérêts, et ils ont la prétention d'être fins ; et cependant leurs finesses n'aboutissent jamais qu'à être connus pour ce qu'ils sont ; à perdre la confiance, l'estime, et tous les bons services qui en résultent pour l'existence sociale et physique. Ils ne vivent en paix ni avec les autres, ni avec eux-mêmes ; et sans cesse menacés par leur conscience et par leurs ennemis, ils ne jouissent d'autre bonheur réel que de celui de n'être pas encore pendus.

D. La loi naturelle défend donc le vol?

R. Oui : car l'homme qui vole autrui lui donne le droit de le voler lui-même ; dès lors plus de sûreté dans sa propriété ni dans ses moyens de conservation : ainsi, en nuisant à autrui, il se nuit par contre-coup à lui-même.

D. Défend-elle même le désir du vol?

R. Oui : car ce désir mène naturellement à l'action ; et voilà pourquoi on a fait un péché de l'envie.

D. Comment défend-elle le meurtre?

R. Par les motifs les plus puissants de la conservation de soi-même ; car, 1° l'homme qui attaque s'expose au risque d'être tué, par droit de défense ; 2° s'il tue, il donne aux parents, aux amis du mort, et à toute la société un droit égal, celui de le tuer lui-même ; et il ne vit plus en sûreté.

D. Comment peut-on, dans la loi naturelle, réparer le mal que l'on a fait ?

R. En rendant à ceux à qui on a fait ce mal, un bien proportionnel.

D. Permet-elle de le réparer par des prières, des vœux, des offrandes à Dieu, des jeûnes, des mortifications ?

R. Non : car toutes ces choses sont étrangères à l'action que l'on veut réparer ; elles ne rendent ni le bœuf à celui à qui on l'a volé, ni l'honneur à celui que l'on en a privé, ni la vie à celui à qui on l'a arrachée, par conséquent elles manquent le but de la justice ; elles ne sont qu'un contrat pervers, par lequel un homme vend à un autre un bien qui ne lui appartient pas ; elles sont une véritable dépravation de la morale, en ce qu'elles enhardissent à consommer tous les crimes par l'espoir de les épier ; aussi ont-elles été la cause véritable de tous les maux qui ont toujours tourmenté les peuples chez qui ces pratiques expiatoires ont été usitées.

D. La loi naturelle ordonne-t-elle la sincérité ?

BIBLIOTHÈQUE ROYALE I

R. Oui : car le mensonge, la perfidie, le parjure, suscitent parmi les hommes les défiances, les querelles, les haines, les vengeances, et une foule de maux qui tendent à leur destruction commune ; tandis que la sincérité et la fidélité établissent la confiance, la concorde, la paix, et les biens infinis qui résultent d'un tel état de choses pour la société.

D. Prescrit-elle la douleur et la modestie ?

R. Oui : car la rudesse et la dureté, en aliénant de nous le cœur des autres hommes, leur donnent des dispositions à nous nuire ; l'ostentation et la vanité, en blessant leur amour-propre et leur jalousie, nous font manquer le but d'une véritable utilité.

D. Prescrit-elle l'humanité comme une vertu ?

R. Non : car il est dans le cœur humain de mépriser secrètement tout ce qui lui présente l'idée de la faiblesse ; et l'avilissement de soi encourage dans autrui l'orgueil et l'oppression : il faut tenir la balance juste.

D. Vous avez compté pour vertu sociale la *simplicité des mœurs ;* qu'entendez-vous par ce mot ?

R. J'entends le resserrement des besoins et des désirs à ce qui est véritablement utile à l'existence du citoyen et de sa famille ; c'est-à-dire que l'homme de *mœurs simples* a peu de besoins, et vit content de peu.

D. Comment cette vertu nous est-elle prescrite ?

R. Par les avantages nombreux que sa pratique procure à l'individu et à la société; car l'homme qui a besoin de peu, s'affranchit tout à coup d'une foule de soins, d'embarras, de travaux; évite une foule de querelles et de contestations qui naissent de l'avidité et du désir d'acquérir; il s'épargne les soucis de l'ambition, les inquiétudes de la possession et les regrets de la perte : trouvant partout du superflu, il est le véritable riche; toujours content de ce qu'il a, il est heureux à peu de frais : et les autres, ne craignant point sa rivalité, le laissent tranquille, et sont disposés au besoin à lui rendre service.

Que si cette vertu de simplicité s'étend à tout un peuple, il s'assure par elle l'abondance; riche de tout ce qu'il ne consomme point, il acquiert des moyens immenses d'échange et de commerce; il travaille, fabrique, vend à meilleur marché que les autres, et atteint à tous les genres de prospérité au dedans et au dehors.

D. Quel est le vice contraire à cette vertu?

R. C'est la cupidité et le luxe.

D. Est-ce que le luxe est un vice pour l'individu et la société?

R. Oui : à tel point, que l'on peut dire qu'il embrasse avec lui tous les autres, car l'homme qui se donne le besoin de beaucoup de choses, s'impose par-là même tous les soucis, et se soumet à tous les moyens justes ou injustes de leur

acquisition. A-t-il une jouissance, il en désire une autre; et au sein du superflu de tout, il n'est jamais riche ; un logement commode ne lui suffit pas, il lui faut un hôtel superbe; il n'est pas content d'une table abondante, il lui faut des mets rares et coûteux : il lui faut des ameublements fastueux, des vêtements dispendieux, un attirail de laquais, de chevaux, de voitures, des femmes, des spectacles, des jeux. Or, pour fournir à tant de dépenses, il lui faut beaucoup d'argent; et pour se le procurer, tout moyen lui devient bon, et même nécessaire : il emprunte d'abord, puis il dérobe, pille, vole, fait banqueroute, est en guerre avec tous, ruine et est ruiné.

Que si le luxe s'applique à une nation, il y produit en grand les mêmes ravages; par cela qu'elle consomme tous ses produits, elle se trouve pauvre avec l'abondance; elle n'a rien à vendre à l'étranger; elle manufacture à grands frais; elle vend cher; elle se rend tributaire de tout ce qu'elle retire; elle attaque au dehors sa considération, sa puissance, sa force, ses moyens de défense et de conservation, tandis qu'au dedans elle se mine et tombe dans la dissolution de ses membres. Tous les citoyens étant avides de jouissances, se mettent dans une lutte violente pour se les procurer; tous se nuisent ou sont prêts à se nuire : et de là des actions et des habitudes usurpatrices qui composent ce que l'on appelle *corruption morale*,

guerre intestine de citoyen à citoyen. Du luxe naît l'avidité; de l'avidité, l'invasion par violence, par mauvaise foi : du luxe naît l'iniquité du juge, la vénalité du témoin, l'improbité de l'époux, la prostitution de la femme, la dureté des parents, l'ingratitude des enfants, l'avarice du maître, le pillage du serviteur, le brigandage de l'administrateur, la perversité du législateur, le mensonge, la perfidie, le parjure, l'assassinat, et tous les désordres de l'état social; en sorte que c'est avec un sens profond de vérité que les anciens moralistes ont posé la base des vertus sociales sur la simplicité des mœurs, la restriction des besoins, le contentement de peu; et l'on peut prendre pour mesure certaine des vertus ou des vices d'un homme, la mesure de ses dépenses proportionnées à son revenu, et calculer sur ses besoins d'argent, sa probité, son intégrité à remplir ses engagements, son dévouement à la chose publique, et son amour sincère ou faux de la *patrie*.

D. Qu'entendez-vous par ce mot *patrie ?*

R. J'entends la *communauté* des *citoyens* qui, réunis par des sentiments fraternels et des besoins réciproques, font de leurs forces respectives une force commune, dont la réaction sur chacun d'eux prend le caractère conservateur et bienfaisant de la *paternité*. Dans la société, les citoyens forment une banque d'intérêt : dans la patrie, ils

BIBLIOTHÈQUE ROYALE I

forment une famille de doux attachements ; c'est la charité, l'amour du prochain étendu à toute une nation. Or, comme la charité ne peut s'isoler de la justice, nul membre de la famille ne peut prétendre à la jouissance de ces avantages, que dans la proportion de ses travaux ; s'il consomme plus qu'il ne produit, il empiète nécessairement sur autrui ; et ce n'est qu'autant qu'il consomme au-dessous de ce qu'il produit ou de ce qu'il possède, qu'il peut acquérir des moyens de sacrifice et de générosité.

D. Que concluez-vous de tout ceci ?

R. J'en conclus que toutes les *vertus sociales* ne sont que l'*habitude des actions utiles* à la société et à l'individu qui les pratique ;

Qu'elles reviennent toutes à l'objet physique de la conservation de l'homme ;

Que la nature, ayant implanté en nous le besoin de cette conservation, elle nous fait une loi de toutes ses conséquences, et un crime de tout ce qui s'en écarte ;

Que nous portons en nous le germe de toute vertu, de toute perfection ;

Qu'il ne s'agit que de le développer ;

Que nous ne sommes heureux qu'autant que nous observons les règles établies par la nature dans le but de notre conservation ;

Et que toute sagesse, toute perfection, toute loi, toute vertu, toute philosophie, consistent

dans la pratique de ces axiomes fondés sur notre propre organisation :

Conserve-toi;
Instruis-toi;
Modère-toi ;

Vis pour tes semblables, afin qu'ils vivent pour toi.

Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM

Une ou plusieurs pages ont été volontairement omises ici.

1. *Pyramides.*
3. *Gaze*
4. *Jourdain*
5. *M.t Sinaï*
7. *Bahrain. Isles.*
8. *Persépolis.*
9 *Ecbatane.*

10. *Babylone.*
11. *Ninive.*
12. *Kachemir.*
13. *Krimée.*
14. *Constantinople.*
15. *La-sa.*

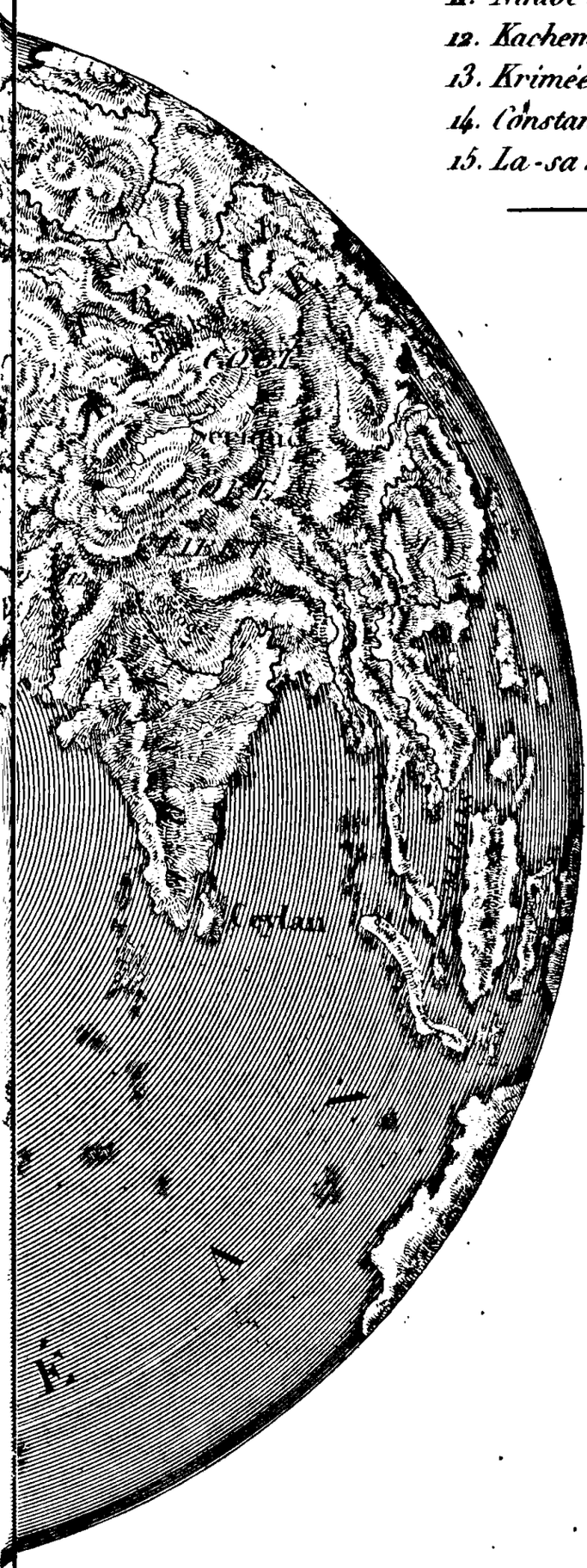

Signes droits Ciel d'Eté ou D
Orion
Nemrod
Taureau
Agneau de Dieu
Persée
Cherubin
Poissons
Andromede
B.R

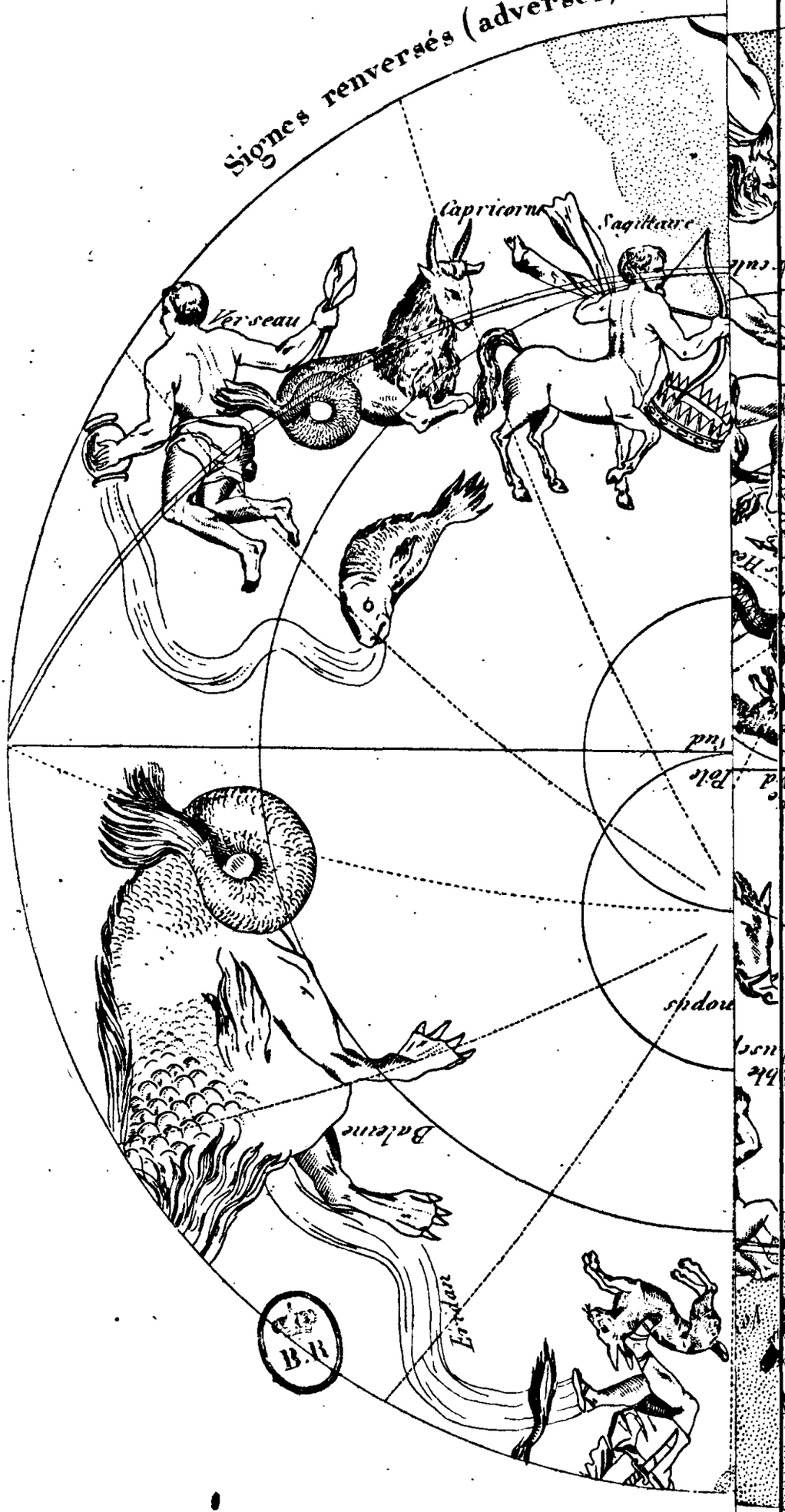
Signes renversés (adverses) Ciel d'
Capricorne
Sagittaire
Verseau
Baleine
B.R

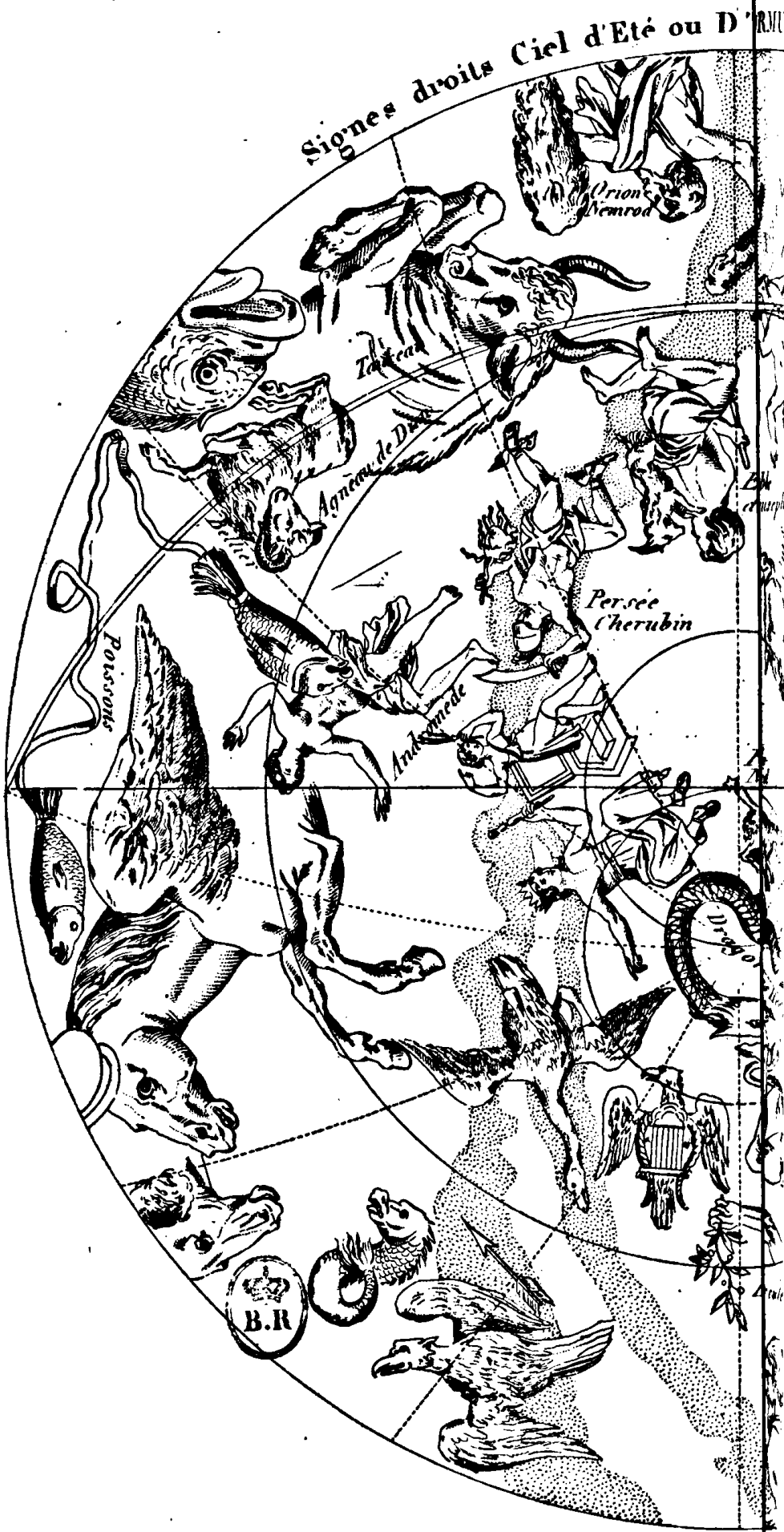
Signes droits Ciel d'Eté ou D'
Orion Nemrod
Taureau
Agneau de Dieu
Persée
Cherubin
Poissons
Andromede
B.R

TABLEAU DU CIEL ASTROLOGIQUE DES ANCIENS.

Pour l'explication des Mystères de la Religion des Perses des Juifs et des Chrétiens

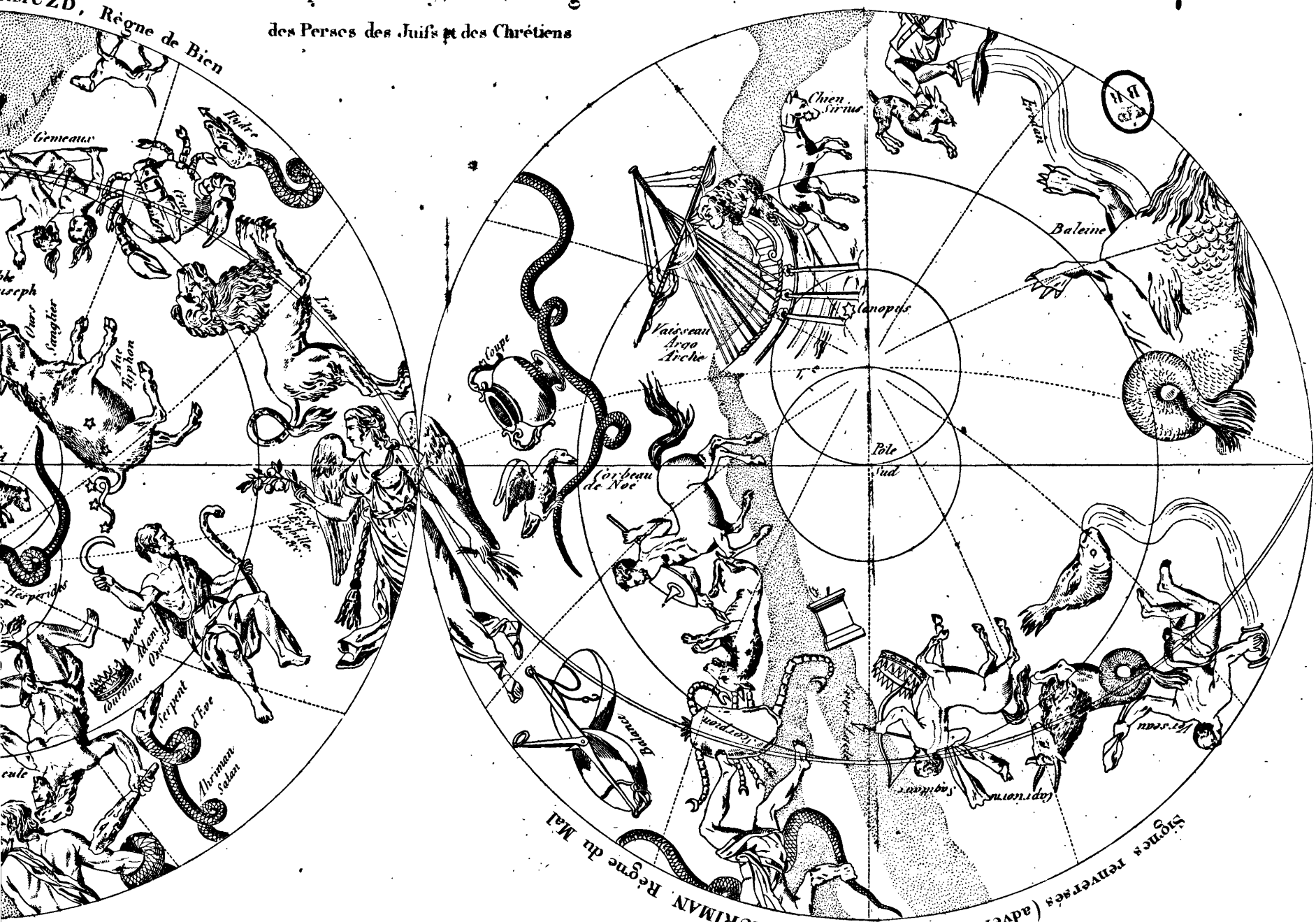

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

NOTICE sur la vie et les écrits de C.-F. Volney..... j

LES RUINES.

INVOCATION..... 1
CHAP. Ier. — Le voyage..... 3
CHAP. II. — La méditation..... 6
CHAP. III. — Le fantôme..... 12
CHAP. IV. — L'exposition..... 19
CHAP. V. — Condition de l'homme dans l'univers..... 26
CHAP. VI. — État originel de l'homme..... 29
CHAP. VII. — Principe des sociétés..... 31
CHAP. VIII. — Sources des maux des sociétés..... 34
CHAP. IX. — Origine des gouvernements et des lois..... 36
CHAP. X. — Causes générales de la prospérité des anciens états..... 40
CHAP. XI. — Causes générales des révolutions et de la ruine des anciens états..... 46
CHAP. XII. — Leçons des temps passés répétées sur les temps présents..... 58
CHAP. XIII. — L'espèce humaine s'améliorera-t-elle?..... 76
CHAP. XIV. — Le grand obstacle au perfectionnement..... 86
CHAP. XV. — Le siècle nouveau..... 92
CHAP. XVI. — Un peuple libre et législateur..... 98
CHAP. XVII. — Base universelle de tout droit et de toute loi..... 101
CHAP. XVIII. — Effroi et conspiration des tyrans..... 104
CHAP. XIX. — Assemblée générale des peuples..... 108
CHAP. XX. — La recherche de la vérité..... 114
CHAP. XXI. — Problème des contradictions religieuses..... 127
CHAP. XXII. — Origine et filiation des idées religieuses..... 160
§ Ier. Origine de l'idée de Dieu : culte des éléments et des puissances physiques de la nature..... 166
§ II. Second système. Culte des astres, ou sabéisme..... 170
§ III. Troisième système. Culte des symboles, ou idolâtrie..... 175
§ IV. Quatrième système. Culte des deux principes, ou dualisme..... 187

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Pages.

§ V. Culte mystique et moral, ou système de l'autre monde 193
§ VI. Sixième système. Monde animé, ou culte de l'univers sous divers emblêmes 197
§ VII. Septième système. Culte de l'AME du MONDE, c'est-à-dire de l'élément du feu, principe vital de l'univers 202
§ VIII. Huitième système. MONDE-MACHINE : culte du Démi-Ourgos, ou Grand-Ouvrier 204
§ IX. Religion de Moïse, ou culte de l'ame du monde (You-piter) 208
§ X. Religion de Zoroastre 209
§ XI. Brahmisme, ou système indien 210
§ XII. Boudhisme, ou système mystique 211
§ XIII. Christianisme, ou culte allégorique du soleil 212
CHAP. XXIII. — Identité du but des religions 222
CHAP. XXIV. — Solution du problème des contradictions .. 236

LA LOI NATURELLE.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR 247
CHAP. Ier. — De la loi naturelle 249
CHAP. II. — Caractères de la loi naturelle 353
CHAP. III. — Principes de la loi naturelle par rapport à l'homme 260
CHAP. IV. — Bases de la morale, du bien, du mal, du péché, du crime, du vice et de la vertu 266
CHAP. V. — Des vertus individuelles 270
CHAP. VI. — De la tempérance 273
CHAP. VII. — De la continence 277
CHAP. VIII — Du courage et de l'activité 281
CHAP. IX. — De la propreté 285
CHAP. X. — Des vertus domestiques 287
CHAP. XI. — Des vertus sociales, de la justice 293
CHAP. XII. — Développement des vertus sociales 297
NOTES servant d'éclaircissements et d'autorités à divers passages du texte 308

HISTOIRE DE SAMUEL.

Pages.

§ I^er. Préliminaires du voyageur. — Motifs accidentels de cette dissertation..... 355
§ II. Histoire de Samuel; calculée sur les mœurs du temps et sur les probabilités naturelles. — Dispositions morales et politiques des Hébreux au temps de Samuel.. 366
§ III. Enfance de Samuel. — Circonstances de son éducation. — Son caractère en devient le résultat..... 372
§ IV. Caractère essentiel du prêtre en tout pays; origine et motifs des corporations sacerdotales chez toute nation..... 377
§ V. Manœuvres secrètes en faveur de Samuel. — Quel a pu en être l'auteur?..... 381
§ VI. Nouvelle servitude des Hébreux. — Samuel dans sa retraite prépare leur instruction et devient suffète ou juge. — Superstition du temps..... 389
§ VII. Le peuple rejette les enfants de Samuel et le force de nommer un roi. — Samuel exerce la profession de devin..... 397
§ VIII. Qu'était-ce que les prophètes et la confrérie des prophètes chez les anciens Juifs?..... 406
§ IX. Suite de la conduite astucieuse de Samuel. — Première installation de Saül à Maspha. — Sa victoire à Iabès. — Deuxième installation. — Motifs de Samuel. 415
§ X. Brouillerie et rupture de Samuel avec Saül. — Ses motifs probables..... 428
§ XI. Destitution du roi Saül par le prêtre Samuel..... 435
§ XII. Samuel, de sa seule autorité, et sans aucune participation du peuple, oint le berger David et le sacre roi en exclusion de Saül..... 442
§ XIII. Origine de l'onction (à l'huile ou à la graisse)... 451
Conclusions de l'éditeur. — Questions de droit public sur la cérémonie de l'onction royale..... 462
Notes..... 470
Nouveaux éclaircissements sur les prophètes mentionnés au § VIII, pag. 406..... 491

Culte de la nature universelle

Christianisme

Pochades et compositions

en général à l'aquarelle

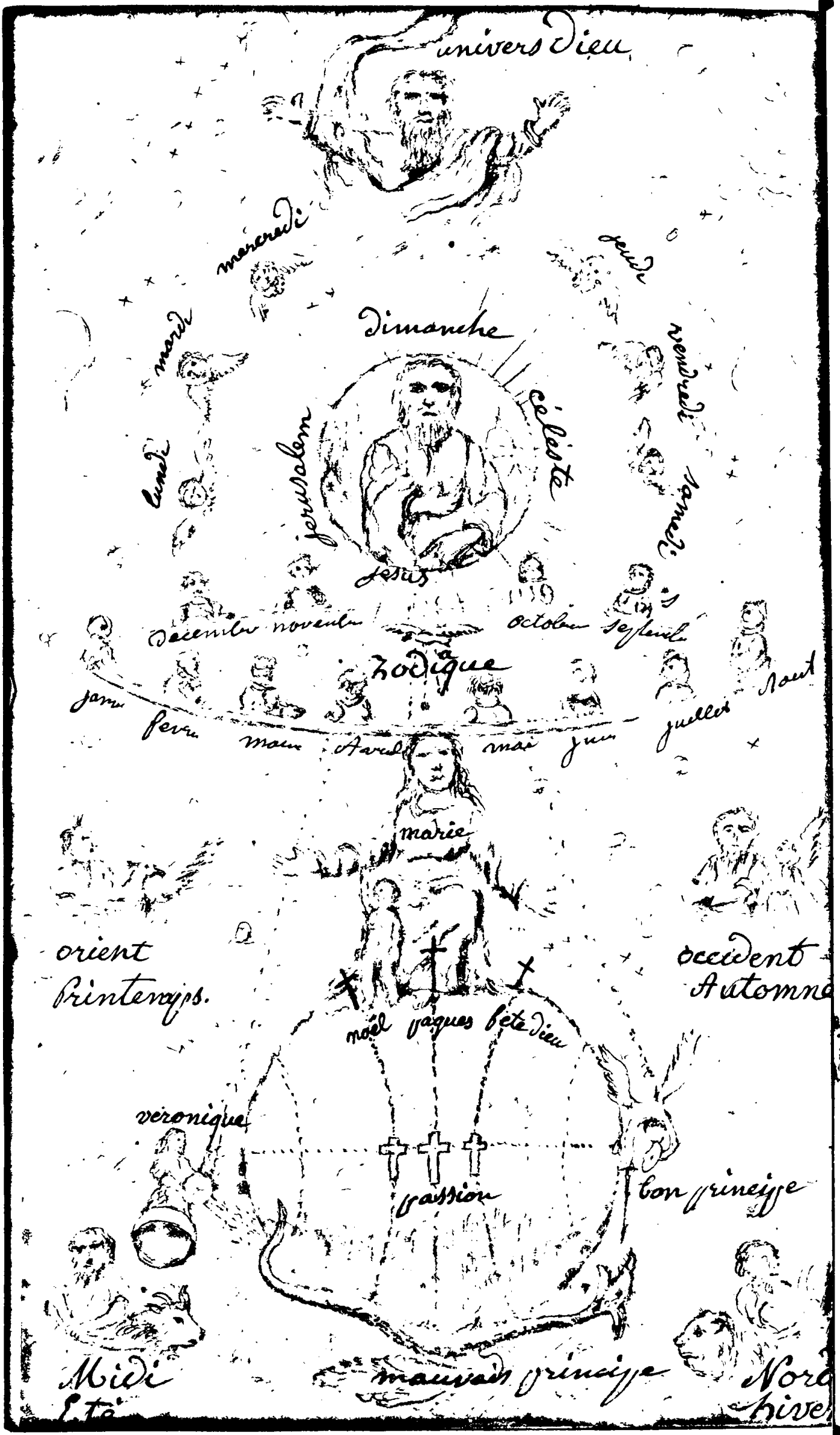
univers dieu
mercredi
jeudi
dimanche
mardi
vendredi
lundi
jerusalem
céleste
samedi
jesus
decembre
novembre
octobre
septembre
zodique
janv
fevr
mars
avril
mai
juin
juillet
aout
marie
orient
printemps.
occident
automne
noël
pâques
fête dieu
veronique
passion
bon principe
Midi
été
mauvais principe
Nord
hiver

figure du bonnet Carré

les 2 Emisphères

une Emisphere

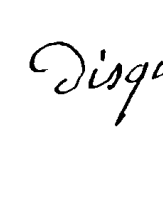

Disque du Soleil

levant

nord

midi

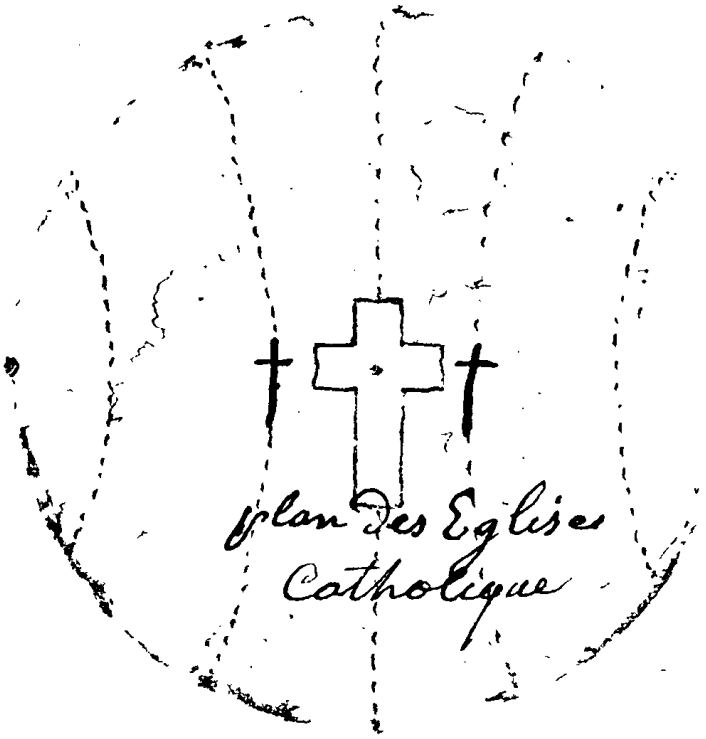

plan des Eglises
Catholique

Couchant

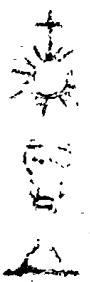

image du Soleil

Couleurs du Clergé Catholique en rapport
avec les Couleurs du Crépuscule solaire

Feuillets provenant d'un exemplaire
(envoyé aux Doubles), du même ouvrage
(Bibliothèque documentaire d'histoire
contemporaine).